



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.52

4 décembre 1991

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 52e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 22 novembre 1991, à 10 heures

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
**puis :** M. PENNANEACH (Togo)  
(Vice-Président)

Question de Palestine [33] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/46/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/623 et Corr.1)

M. VERMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale et la communauté internationale sont aux prises avec la question de Palestine depuis 44 ans, mais son règlement continue malheureusement de nous échapper. Les espoirs des Palestiniens n'ont pas été réalisés et leurs droits n'ont toujours pas été rétablis.

Les derniers mois et les dernières années ont été marqués par des événements positifs et bienvenus dans le monde entier. Sur les plans de la politique et de la sécurité, le climat international, grâce à la fin de la guerre froide et à ses conséquences salutaires, ne ressemble aujourd'hui que de loin à la période désormais révolue de la rivalité idéologique qui a engendré des conflits régionaux entre les grandes puissances. Les derniers 12 mois ont été marqués par un nouvel esprit de coopération, d'accords et de compréhension. Si ce nouvel esprit n'arrive pas à y faire aboutir la paix et un règlement, le Moyen-Orient, compte tenu de son caractère souvent explosif, pourrait influencer sur le cours des événements à venir. La nécessité urgente, impérative, de parvenir à un règlement juste, durable et complet au Moyen-Orient est bien connue et devrait servir à stimuler tous les efforts qui doivent être déployés pour réaliser les objectifs désirés.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la communauté internationale ait loué unanimement l'ouverture le mois dernier de la conférence de paix à Madrid. Compte tenu des contretemps du passé, d'une méfiance et de soupçons profondément enracinés, et d'une longue période d'hostilités et de conflits répétés, l'optimisme soulevé par le nouveau processus est empreint de prudence, de circonspection et même de doutes. Mais cela ne diminue en rien la volonté politique indéniable dont ont fait preuve toutes les parties concernées en s'asseyant à la table de conférence. Personne ne peut douter que le chemin sera long, pénible et jonché d'obstacles qui pourraient paraître insurmontables. Pour les surmonter, toutes les parties devront faire preuve de courage et d'une grande sagesse politique.

M. Verma (Inde)

Des compromis et des sacrifices seront certainement nécessaires. Il faut savoir que si l'on manque cette occasion unique de parvenir à un règlement pacifique, il en résultera de graves conséquences pour la population de la région, qui a déjà connu de longues années d'insécurité, de violence et de déni de leurs droits, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale et les Nations Unies devraient donc chercher ensemble à encourager et à appuyer toutes les parties dans la recherche d'une paix durable dans la région.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique méritent notre reconnaissance collective pour avoir rendu possible le nouvel effort de paix. La détermination, l'énergie et l'imagination qui ont été investies dans cet exercice sont louables, et ma délégation croit qu'elles produiront les résultats que les parties dans la région et le reste du monde attendent avec impatience.

Les problèmes en jeu concernent non seulement les questions de la paix, du territoire et l'implantation mais aussi l'avenir d'une population qui a été condamnée à une vie de réfugiés et à une lutte sans fin. Le peuple palestinien, qui reste inébranlable face à l'adversité et aux souffrances, continue de mener héroïquement sa campagne et l'Intifada pour obtenir ses droits légitimes. C'est dans son intérêt, avant tout, qu'un règlement au Moyen-Orient doit être recherché énergiquement.

L'attachement de l'Inde à la cause du peuple palestinien demeure inébranlable et n'a pas besoin d'être rappelé. Nous avons fait nôtre la position de consensus réaffirmée à maintes reprises par l'Assemblée générale : un règlement juste, durable et complet au Moyen-Orient - la Palestine étant au coeur de cette question - ne peut être réalisé qu'en tenant pleinement compte des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à sa patrie, ainsi qu'en reconnaissant le droit de tous les Etats de la région, y compris la Palestine et Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Le règlement doit être sur la base et à l'intérieur du cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité. La "terre pour la paix" est la principale base, reconnue et consacrée dans ces résolutions, et pour s'y conformer il est essentiel qu'Israël se retire de tous les territoires

M. Verma (Inde)

palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et de tous les autres territoires arabes occupés.

A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/68 qui demande la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La conférence proposée et le processus de paix amorcé à la Conférence de paix de Madrid, loin de s'exclure mutuellement, peuvent au contraire se compléter. Ils devraient donc être poursuivis en conséquence. Les Nations Unies ont en tout cas un rôle important et, en fait, indispensable à jouer dans le rétablissement de la paix et la recherche d'un règlement au Moyen-Orient. Nous espérons donc que les Nations Unies et le Secrétaire général seront bientôt dotés de la responsabilité et d'un statut qui soient en rapport avec le rôle essentiel qu'ils jouent dans le processus de paix en cours.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, M. Madhav Sinh Solanki, dans la déclaration qu'il a prononcée lors du débat général il y a deux mois a exprimé son espoir sincère, eu égard à l'effort de paix en cours,

"que la souplesse dont ont fait preuve toutes les parties en cause permettra de résoudre le conflit du Moyen-Orient." (A/46/PV.11, p. 25)

J'aimerais également, pour conclure, rappeler ce que notre premier ministre, M. P. V. Narasimha Rao, a dit dans un message récent :

"La réactivation du processus de paix et la réaction positive de toutes les parties concernées face à cette initiative sont des événements importants dont nous nous félicitons. Il est particulièrement satisfaisant de voir que la nature centrale de la question palestinienne dans le contexte du problème du Moyen-Orient est enfin dûment reconnu par tous les intéressés. Nous espérons sincèrement que le processus de dialogue qui a été amorcé atteindra son point culminant par la restitution au peuple palestinien de ses droits inaliénables, pour lesquels il a lutté durement et longtemps, et par un règlement équitable du problème palestinien. Je confirme que l'Inde continue d'appuyer sans réserve les aspirations légitimes du peuple palestinien."

M. AL-YOUSEFI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : La question de Palestine revêt une importance particulière pour la communauté internationale qui s'évertue à lui trouver une solution, car elle est au coeur du conflit qui règne dans la région du Moyen-Orient. De nombreuses tentatives de règlement de cette question ont été mises en échec par l'intransigeance d'Israël, son obstination à usurper les territoires palestiniens d'abord et son expansion depuis 1948 par l'occupation militaire d'autres territoires arabes.

Cette question représente une épreuve difficile pour la communauté internationale et sa crédibilité dans le traitement des questions internationales. Le peuple palestinien est soumis depuis 44 ans à la mort et à la répression sous toutes ses formes. Il souffre quotidiennement de violations répétées des droits de l'homme, telles que les arrestations et détentions, les déportations, la confiscation des terres, la démolition des maisons, la création de colonies de peuplement, le refus d'emploi et de liberté de mouvement et l'imposition de couvre-feux - toutes pratiques qui constituent des violations flagrantes de la Charte, du droit international et d'autres instruments internationaux pertinents.

En dépit de cela, le peuple palestinien a écrit une page glorieuse de sacrifice et d'héroïsme. Les enfants de l'Intifada continuent leur soulèvement et tombent martyr après martyr, manifestant ainsi leur volonté de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire de leur juste cause.

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a présenté un rapport à la présente session, sous la cote A/46/13, dans lequel il déclare que depuis le début du soulèvement le 9 décembre 1987, 998 Palestiniens ont été tués et plus de 70 000 ont été blessés, que les Palestiniens ont été matraqués, soumis à l'inhalation de gaz lacrymogènes et blessés par balles en caoutchouc ou balles réelles et que 14 000 d'entre eux ont été détenus sans avoir été inculpés ou jugés. Ce rapport s'est référé à l'un des incidents les plus tragiques qui s'est produit le 8 octobre 1990 au Haram Al Charif. Dix-sept Palestiniens furent tués et plus de 150 blessés au cours d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes. Ces chiffres prètent à l'inquiétude et confirment le fait que les conditions socio-économiques des Palestiniens dans les territoires occupés se détériorent gravement par suite des mesures arbitraires prises à leur encontre.

M. Al-Yousfi (Yémen)

La loi de la force n'est plus de rigueur aujourd'hui dans les nouvelles circonstances internationales. L'obstination d'Israël à perpétuer ses pratiques brutales et ses tentatives d'imposer le fait accompli dans les territoires palestiniens occupés ne sont fondées sur aucun principe, aucune loi ou logique, mais plutôt sur l'intransigeance et l'agression.

La question de Palestine est une des justes causes dans le monde et pourtant aucune solution équitable ne lui a encore été trouvée. La tenue de la Conférence de la paix de Madrid a, il est vrai, laissé entrevoir un faible rayon d'espoir bien qu'elle ait eu lieu en dehors des auspices des Nations Unies, des résolutions de la légalité internationale et du principe de la paix en échange des territoires usurpés par Israël qu'il cherche à conserver conformément à sa politique et à sa logique. Le fait pour Israël d'avoir accepté d'assister à cette conférence ne signifie pas qu'il ait modifié ses conditions impossibles. Bien au contraire, il cherche sous couvert de cette conférence à donner quelque légitimité à ses aspirations de colonisation expansionnistes et à gagner du temps uniquement. Les plans d'Israël sont bien connus et ont été mis à nu depuis les années 40 : ils visent tous essentiellement à mettre fin au boycottage arabe, à empêcher l'établissement d'une coopération régionale bilatérale et à ne renoncer sous aucun prétexte aux territoires palestiniens et arabes occupés. Israël, en outre, rejette la création d'un Etat palestinien.

Toutes les délégations ici présentes ont réaffirmé que la Conférence de la paix représentait une occasion historique qui doit être saisie si l'on veut parvenir à une paix juste, globale et durable entre les peuples et les Etats de la région, sous réserve d'en respecter l'essence basée sur l'application de la légitimité internationale telle qu'elle est exprimée dans les résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Depuis le début, la République du Yémen s'est félicitée des efforts en vue de convoquer la Conférence de la paix. Elle a exprimé sa satisfaction de l'invitation qui a été faite aux parties concernées par les Etats-Unis et l'URSS de convoquer cette conférence. La prise de position de la République du Yémen est motivée par son vif désir de voir la paix et la stabilité rétablies dans la région, et le peuple palestinien en mesure d'exercer ses

M. Al-Yousfi (Yémen)

droits légitimes, notamment son droit d'établir son propre Etat indépendant sur sa terre. Nous ne pouvons nous attendre, en vérité, à ce que la Conférence de la paix parvienne aux résultats et objectifs escomptés en un ou plusieurs mois. Mais il faut faire face aux réalités objectives si l'on veut obtenir des résultats tangibles qui seront les signes précurseurs d'un avenir meilleur pour les peuples de la région et du monde et ouvriront effectivement la voie à une nouvelle ère dans les relations internationales, c'est-à-dire une norme unique dans l'application des résolutions de la légalité internationale, sans discrimination aucune entre une question et l'autre.

Israël commence à se rendre compte que ses prétentions et ses tentatives de jeter le doute quant à la sincérité des intentions des Palestiniens et des Etats arabes dans leur désir de paix dans la région sont vaines d'autant plus que les derniers événements ont clairement démontré que ce sont, en fait, les Palestiniens et les Arabes qui ont foi dans une paix fondée sur le droit et la justice. La communauté internationale a aujourd'hui plus que jamais l'occasion de rétablir la paix au Moyen-Orient, en mettant un terme à l'appui politique, économique, militaire et financier dont jouit Israël et qui l'encourage à s'obstiner dans son attitude intransigeante et à bloquer tous les efforts en vue de rétablir la paix et, dans quelque mesure que ce soit, les droits justes et légitimes du peuple palestinien.

Enfin, ma délégation souhaite réaffirmer que la paix dans la région du Moyen-Orient doit être forgée par les efforts conjoints entrepris dans le cadre des Nations Unies, et sur la base du retrait total d'Israël des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris la ville sainte d'Al Qods, et des autres territoires arabes occupés, et l'octroi au peuple palestinien de ses pleins droits, notamment de son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée de vous exprimer des félicitations bien méritées à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. C'est avec un véritable sentiment de fierté que je vous adresse mes félicitations, car votre pays et le mien sont liés par

M. Al-Ni'mah (Qatar)

des relations profondément enracinées dans l'histoire, le bon voisinage et la fraternité. Nous partageons une culture, une civilisation et un patrimoine communs.

J'ai également le plaisir d'exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude à Mme Absa Claude Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et à tous les membres du Comité pour les efforts louables qu'ils ont déployés et qui se reflètent dans le rapport qu'ils ont présenté à l'Assemblée générale.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Dans leur rapport, ils ont continué - tâche noble et importante s'il en fût - à mettre en évidence les droits du peuple palestinien grâce aux enquêtes qu'ils ont menées et aux séminaires qu'ils ont organisés dans différentes parties du monde dans le but de faire connaître la vérité sur la tragédie du peuple palestinien. Ils méritent nos remerciements et nos louanges pour ce rapport ainsi que pour leurs efforts inlassables pour faire la lumière sur les réalités de la question palestinienne.

Les caractéristiques de notre monde ont changé. Après une longue période d'hostilité entre les deux blocs, l'humanité a commencé à ressentir un espoir véritable que la paix régnera dans notre monde. Peut-être s'agit-il là du début d'une nouvelle ère de bien-être qui assurera à l'humanité la fraternité et la coopération auxquelles elle aspire et qui dissipera les nuages de l'hostilité et de la défiance.

Toutefois, cette même aube ne s'est pas levée sur nos pays qui aspirent à la paix et à la tranquillité. Et cette ère nouvelle n'a eu aucune incidence sur la question de Palestine, qui demeure indiscutablement le problème majeur au Moyen-Orient. Si on ne lui trouve pas de solution, il ne saurait y avoir d'espoir de paix, cette paix à laquelle aspirent de tous leurs vœux les peuples de la région.

La question de Palestine n'est pas si inextricable qu'elle ne puisse être résolue par la communauté internationale. Son origine, son aggravation et le fait qu'elle ait atteint ce niveau de complexité et de difficulté sont le résultat d'une violation flagrante, planifiée, préméditée et évidente des lois et normes de cette communauté internationale même. Comment définir autrement l'occupation des territoires, l'expulsion de leur population et la destruction des moyens de subsistance du peuple palestinien? Comment définir autrement la violation de leurs droits de l'homme et de leurs droits économiques et sociaux ainsi que le déni de leur droit de vivre, comme tout autre peuple, une vie décente? Comment définir autrement la confiscation de biens, la création de colonies de peuplement sur des terres usurpées à leurs propriétaires légitimes? Comment définir autrement la saisie de fonds et l'incarcération d'innocents dans les centres de détention et les prisons? Et la destruction de maisons par représailles et vengeance? Et comment définir autrement l'intransigeance d'Israël sur la question de l'avenir de ces territoires

M. Al-Ni'mah (Qatar)

occupés qu'il se propose d'occuper éternellement comme il se propose de même de priver les habitants originels, les propriétaires légitimes, du droit de récupérer leurs biens et leurs terres, après avoir annexé Al Qods et les hauteurs du Golan et implanté des colonies de peuplement sur toutes les terres palestiniennes? Tout cela s'est produit par le passé et continue de se produire aujourd'hui, alors qu'on s'efforce de régler la question de Palestine par des moyens pacifiques. Les Palestiniens ont consenti des concessions énormes pour parvenir à un règlement pacifique. Malgré cela, la partie israélienne ne manifeste aucun désir de compromis ni d'entente. A peine entamées les négociations de paix, la Knesset israélienne a aussitôt adopté une résolution interdisant toute discussion de la question du Golan syrien arabe. Un tollé général s'est élevé en Israël contre le fait de céder le moindre pouce de territoire occupé et ce, en contravention du droit international. La politique de répression et d'humiliation exercée contre le peuple palestinien a mené à l'Intifada, ce soulèvement héroïque qui entre aujourd'hui dans sa cinquième année. L'Intifada montre la vaillance de ce peuple qui refuse de se soumettre et de plier sous la répression et l'humiliation de toutes sortes qu'il subit incessamment depuis la première année d'occupation.

Le peuple palestinien a écrit une épopée glorieuse de son histoire par son refus d'accepter l'occupation israélienne brutale et l'usurpation de ses terres et de ses biens. Il a défendu et continue de défendre ses droits légitimes, qui ont été reconnus par la communauté internationale dans les résolutions qui soulignent le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et qui demandent la fin de l'occupation, la création d'une patrie indépendante pour le peuple palestinien et l'exercice par ce peuple de ses droits inaliénables. En se défendant par l'Intifada, le peuple palestinien a payé un lourd tribut en vies humaines et en biens. L'Intifada lui a valu la sympathie et l'appui de tous ceux qui sont épris de paix et de justice dans notre monde.

En revanche, Israël a intensifié et ne cesse d'intensifier ses politiques arbitraires. Il a arrêté et incarcéré des milliers de Palestiniens dans des prisons et des centres de détention, sans inculpation ni jugement, violant ainsi les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés,

M. Al-Ni'mah (Qatar)

y compris Al Qods. Israël a perpétré des actes scandaleux, entre autres en laissant l'armée et les colons israéliens tirer des balles réelles sur une population désarmée, en déportant des civils, en imposant des mesures économiques coercitives, en dynamitant les maisons et en pillant les biens.

Alors que nous considérons avec optimisme les négociations de paix qui ont commencé à Madrid en octobre dernier, dans l'espoir de les voir aboutir à un règlement équitable de la question de Palestine, nous notons qu'Israël, par son comportement, ne manifeste aucun désir de paix pas plus qu'il ne répond à l'appel lancé à Madrid. Ne continue-t-il pas d'implanter des colonies de peuplement dans les territoires occupés? N'adopte-t-il pas des résolutions interdisant d'inclure les hauteurs du Golan syrien arabe dans les négociations de paix? Et ne continue-t-il pas de profaner ouvertement les lieux saints du peuple palestinien? Preuve en est, les forces d'occupation israéliennes se sont livrées récemment à une attaque contre le tribunal charia dans Al Qods occupée et ont emporté des documents historiques concernant l'histoire ancienne de la ville d'Al Qods ainsi que des titres de propriétés de la Rive occidentale occupée. L'Etat du Qatar condamne avec force cet acte d'agression perpétré par Israël contre les sanctuaires islamiques et historiques. Nous demandons à l'Assemblée générale de dénoncer ces actes et de mettre un terme à l'oppression et aux actes d'agression d'Israël contre les Lieux saints et l'histoire de l'Islam.

Les efforts qui ont été déployés pour convoquer la Conférence de la paix méritent nos remerciements et nos félicitations. La communauté internationale continue cependant à garder le silence face aux actes de violation perpétrés par Israël, à qui elle continue d'accorder une aide économique, politique, financière, militaire et technologique, ce qui l'encourage à persister dans ses actes d'agression et à perpétuer son occupation et son annexion des terres palestiniennes occupées depuis 1967.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

L'histoire d'Israël, sa politique, son comportement et les mesures prises à l'encontre du peuple palestinien, tout indique que, contrairement à ses affirmations qu'il veut la paix, il continue de violer la Charte des Nations Unies et de fouler aux pieds toutes les résolutions relatives à la question de Palestine adoptées par les Nations Unies.

Israël persiste dans ses actes d'injustice. Il n'a pas le moindre désir de paix. Il ne veut pas la tranquillité. Sa soif d'expansionnisme ne connaît pas de bornes. Même après la Conférence de Madrid, il se livre à de nouveaux actes de répression et ne recule devant rien dans son arrogance. Et ne voilà-t-il pas qu'il engouffre ceux qui cheminent vers la paix dans un brouillard épais pour leur cacher l'horizon et faire en sorte que la marche vers la paix se perde dans un labyrinthe d'obscurité, et que la paix succombe aux mirages. Ce faisant, Israël semble oublier que le peuple palestinien, qui souffre depuis longtemps et qui a consenti d'énormes sacrifices, restera mordicus attaché à sa terre, même si elle se transforme en braises sous ses pieds. Il continuera à tirer sa force de son sol natal. Les aspirations du peuple palestinien ne déperiront pas et ne s'éteindront pas. Ces aspirations resteront vivantes, se nourriront des sacrifices consentis et s'épanouiront du désir du peuple palestinien de retourner dans ses foyers et de son amour éternel pour le saint des saints.

Le peuple palestinien, en proie à un sort terrible, a néanmoins des aspirations que doit appuyer cette auguste Assemblée générale des Nations Unies. Mettons fin à ses souffrances et tirons-le de son triste sort. La sienne est une tragédie humaine qui doit toucher le coeur des hommes.

Israël, qui met en terre chaque jour un nombre non négligeable de notre peuple en Palestine, nous rend conscients du fait qu'il ne retrouvera pas la voie de la raison. Il ne veut pas que le peuple palestinien sorte du tunnel obscur où le plonge son sort terrible. Il continue en fait à l'accabler davantage et à provoquer de nouvelles tragédies parmi le peuple palestinien. Israël semble espérer qu'en agissant ainsi, il finira par mettre fin à l'existence même du peuple palestinien. Mais le peuple palestinien ne mourra pas. Le peuple palestinien aime sa patrie. Les larmes qu'il verse et qui irriguent les terres de Palestine ainsi que son amour pour ces terres qui

M. Al-Ni'mah (Qatar)

l'ont vu naître ne seront pas vaines : ses droits légitimes seront rétablis et ses plaies guériront.

Ne sommes-nous pas en droit, devant un tel comportement et de tels agissements, de nous demander s'il a été tenu compte de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles, bien que l'Assemblée générale ait affirmé à plusieurs reprises que cette convention est applicable aux territoires palestiniens, y compris Al Qods et aux autres territoires arabes occupés depuis 1967? Israël a-t-il adhéré aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité? La communauté internationale continuera-t-elle à faire taire sa conscience devant ces actes odieux que les forces israéliennes d'occupation ne cessent de perpétrer dans le but de saper l'esprit de résistance du peuple palestinien. Elles prennent des mesures économiques sévères et usurpent les biens et les ressources naturelles, notamment l'eau, afin d'affaiblir et d'appauvrir davantage encore les habitants palestiniens et de les forcer, enfin, à s'incliner et à se soumettre? Le peuple palestinien qui a tenu tête avec héroïsme continuera de s'accrocher à ses droits, à ses terres et à ses biens.

Comme le Prince de l'Etat du Qatar, Cheikh Khalifa Ben Hamd Al Thani, l'a dit dans sa déclaration à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien l'année dernière : "En dépit des intrigues ourdies par Israël et en dépit de ses actes visant à avancer ses objectifs agressifs, nous affirmons notre confiance que le peuple palestinien arabe, grâce à sa fermeté, grâce à son Intifada héroïque en vue de recouvrer ses droits usurpés, et grâce à l'appui de tous les peuples arabes frères et de toutes les forces éprises de paix, de justice et de liberté dans le monde, saura faire échec aux ambitions et projets criminels d'Israël. Le droit sera toujours rendu à son titulaire légitime."

La question de Palestine est au coeur du conflit qui règne actuellement au Moyen-Orient. Elle constitue l'essence même de la crise qui fait rage et qui menace la paix et la sécurité de la région et, partant, la paix et la sécurité du monde entier. Si cette question n'est pas réglée de manière à garantir les droits légitimes du peuple palestinien, et notamment son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, la

M. Al-Ni'mah (Qatar)

situation générale au Moyen-Orient ne changera pas. Elle deviendra même plus agitée et plus explosive, et les dangers qui en résultent ne menaceront pas seulement la paix et la stabilité au Moyen-Orient, mais aussi la paix et la sécurité internationales en général.

L'Etat du Qatar a appuyé les négociations de paix qui ont débuté à Madrid, ayant foi en la justesse de la cause palestinienne. Tout en appuyant ces négociations dans l'intérêt de tous, nous réaffirmons notre appui aux justes revendications du peuple palestinien, qui ont été confirmées par la communauté internationale dans de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de plusieurs décennies. Nous réaffirmons notre appui au droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant, qui serait la patrie de ce peuple qui souffre depuis de longues années le déplacement, la dispersion et des agonies incalculables. Mais nous pensons que cela ne se fera que si Israël se retire des territoires arabes occupés, y compris de la ville arabe d'Al Qods, et que le peuple palestinien recouvre ses droits et sa dignité humaine.

Pour terminer, je désire réaffirmer le soutien total de mon pays aux efforts déployés en appui au peuple palestinien pour qu'il puisse recouvrer ses droits à regagner sa liberté et à la création d'un Etat indépendant sur sa terre natale, afin que la paix, la sécurité et la stabilité puissent revenir dans la région du Moyen-Orient.

M. ALHUDHARI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : La question de Palestine est une des préoccupations principales des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble. Depuis plus de 40 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que d'autres organes et organisations, tant régionaux qu'internationaux, continuent à adopter des résolutions successives dans lesquelles la famille internationale définit sa position sur la question palestinienne et sur la manière dont elle peut être résolue. Cette volonté internationale s'est exprimée de nombreuses façons, qui se sont toutes cristallisées en la reconnaissance du droit du peuple palestinien à retourner sur sa terre, de son droit à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant.

Récemment, les espoirs de la communauté internationale pour le règlement de nombreux problèmes mondiaux, y compris la question de Palestine, ont été ravivés grâce aux changements sans précédent qui se sont produits dans les relations internationales, avec la fin de la guerre froide, la consécration de la politique de détente et le recours accru aux mécanismes et aux capacités des Nations Unies. Bien que ces changements aient clairement renforcé la paix et la sécurité internationales et aidé à endiguer, voire régler différents conflits régionaux, leurs effets ne se sont pas encore matérialisés dans le cas de la question palestinienne. Tous les espoirs de parvenir à un règlement équitable de cette question ont été anéantis en raison de l'intransigeance constante et du mépris délibéré d'Israël à l'égard des appels internationaux. La position internationale contre la politique d'occupation, d'agression, de répression, d'annihilation et de confiscation de territoire a été rien moins que rejetée et totalement méprisée par l'entité sioniste.

Israël a clairement démontré ce rejet et ce mépris en annexant Al Qods et les hauteurs du Golan, en continuant à créer des colonies de peuplement et à y réinstaller des immigrants juifs, dans le but de créer un nouveau statu quo démographique en Palestine et dans les territoires arabes occupés et de dresser des obstacles sur la voie de tout effort international sincère pour trouver une solution juste à la question palestinienne.

Le peuple palestinien a, tout au long d'étapes historiques, démontré par sa résistance continue à l'occupation, sa volonté de recouvrer ses droits et de réaliser ses aspirations. L'Intifada n'est qu'une preuve de cette volonté

M. Alhudhari (Jamarihiya arabe libyenne)

du peuple palestinien de poursuivre la lutte et une réaction à l'injustice commise contre tout un peuple. Elle est le cri sincère qui affirme la détermination de l'héroïque peuple palestinien de recouvrer son droit fondamental le plus cher à la liberté et à l'indépendance. Elle confirme le fait que, lorsque le droit est du côté des faibles, il leur donne une plus grande force que celle que le tyran retire de la technologie. Elle démontre aussi que la volonté des peuples de réaliser leurs aspirations ne peut être vaincue.

L'Intifada palestinienne s'est valu l'attention de l'opinion publique mondiale ainsi que la sympathie d'un monde qui a compris ses raisons et ses motivations et s'est rendu compte qu'il s'agit de la lutte de toute une génération qui refuse la soumission et l'asservissement à la volonté d'autrui. Cependant, les Israéliens, qui ont l'habitude de déformer les faits, ont dépeint l'Intifada comme étant illégitime et ont essayé de la mater par tous les moyens répressifs les plus brutaux dont ils disposent.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/46/35) présenté au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale énumère ces pratiques israéliennes, qui comprennent l'utilisation excessive et aveugle de la force, les tirs sur les manifestants, l'utilisation massive de gaz lacrymogènes et les sévices corporels graves.

Le drame du peuple palestinien exige une solution urgente. En tout premier lieu, la quatrième Convention de Genève doit être appliquée et toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour protéger les Palestiniens qui se trouvent exposés à tous les dangers et à des violations et restrictions accrues qui touchent tous les aspects de leur vie quotidienne, comme l'imposition arbitraire de taxes. De même, tous les obstacles qui entravent les activités des organisations qui viennent en aide aux Palestiniens, comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), doivent être éliminés.

Les restrictions et violations accrues de toutes sortes qu'affronte le peuple palestinien dans les territoires occupés ont fait l'objet de nombreux rapports, dont, par exemple, le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/46/522) et celui

M. Alhudhari (Jamarihiya arabe libyenne)

du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui met en relief le fait qu'Israël a adopté de nouvelles mesures restreignant l'accès des Palestiniens à des soins de santé adéquats et continué ses attaques contre les Palestiniens dans les hôpitaux et les dispensaires.

Les dangers qui continuent à menacer la région arabe et les efforts soutenus pour exterminer les Palestiniens sont autant d'exemples flagrants de l'échec de la communauté internationale pour régler, à ce jour, le conflit dans cette région du monde. Nous ne nions pas les efforts déployés par les Nations Unies et la communauté internationale pour résoudre de nombreux problèmes.

M. Alhudhari (Jamahiriyah arabe libyenne)

Toutefois, dans le cas de la question de la Palestine, la communauté internationale n'a toujours pas été capable de trouver une solution équitable en raison de l'intransigeance d'Israël et de sa détermination à contrarier toutes les tentatives de paix. La décision récente qu'Israël a prise d'annexer les hauteurs du Golan syrien occupé en est la preuve évidente. Cette décision est conforme à sa politique de force et de guerre totale. Car au moment où le monde se tourne vers la détente, Israël fabrique des armes de destruction massive. Non seulement il refuse d'entendre l'appel des Etats du monde l'invitant à placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais il augmente sa collaboration avec le régime raciste de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et dans les autres domaines de la production militaire. Cette collaboration continue de poser une menace directe aux régions du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Les Nations Unies et la communauté internationale tout entière, qui se sont toujours préoccupées de résoudre la question de Palestine, sont appelées aujourd'hui plus que par le passé à intensifier leurs efforts pour instaurer la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient, et ce en permettant au peuple palestinien de recouvrer tous ses droits légitimes et en garantissant le retrait des forces d'occupation du Sud Liban et des hauteurs du Golan syrien arabe.

Attachés que nous sommes aux dispositions des instruments internationaux et du droit international, ma délégation déclare son appui total au droit du peuple palestinien arabe de libérer son sol et de créer son Etat indépendant avec sa capitale, la sainte ville d'Al Qods. Nous prions instamment la communauté internationale de prendre des mesures pratiques pour garantir la protection du peuple palestinien et pour appliquer les résolutions internationales qui demandent le respect de ses droits légitimes et inaliénables.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais exprimer au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien l'appréciation de ma délégation pour les efforts qu'il a faits en vue de sensibiliser l'opinion publique mondiale à l'égard des réalités de la question de Palestine, ainsi que pour appliquer les résolutions des Nations Unies à cet égard.

M. ARIDOR (Israël) (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est ma première intervention à la présente session, qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, et de féliciter également les Vice-Présidents.

Il y a exactement 14 ans, le Président Anwar Sadate de l'Egypte a accepté l'invitation du Premier Ministre Menachem Begin d'Israël et s'est rendu à Jérusalem du 19 au 21 novembre 1977. Je me souviens bien de cette journée : le Président égyptien est descendu de son avion et a fait un premier pas historique sur le sol d'Israël. Il venait de franchir notre frontière. Nous nous tenions tous silencieusement au garde-à-vous tandis que l'on jouait les deux hymnes nationaux, l'égyptien et l'israélien. Le Président Sadate s'est avancé le long du tapis rouge, s'est arrêté devant le drapeau israélien et l'a salué. Par ses actes, il manifestait qu'il acceptait l'existence d'Israël en tant que fait inéluctable. Il venait négocier avec un Israël reconnu. De ce fait, il avait franchi le point de non-retour. La paix avec Israël n'était plus une question de "si", ce n'était plus qu'une question de "quand" et dans quelles conditions.

Il est bien dommage que certains Etats arabes aient choisi de ne pas accepter "l'approche Sadate". Ils sont venus négocier à Madrid avec un Israël non reconnu. Ils ont refusé d'avoir des pourparlers au Moyen-Orient et ont insisté sur une rencontre en dehors de la région. Ils refusent de franchir nos frontières aux fins de négociations, ils refusent de venir dans notre capitale et ils ne sont certes pas prêts à saluer notre drapeau. En réalité, un grand nombre d'entre eux ne veulent même pas nous serrer la main.

Qui plus est, dans une interview récente, on a demandé au Président Hafez al-Assad s'il acceptait l'existence d'un Etat juif au Moyen-Orient. Il a répondu : "C'est une question qui doit être présentée à la Conférence". (Newsweek, 5 août 1991). Quelles paroles révélatrices. Si Israël est toujours inacceptable, il ne s'agit donc pas des hauteurs du Golan ni des colonies de peuplement; il s'agit plutôt de chaque centimètre carré sous contrôle israélien. La question est l'existence même d'Israël. C'est une conception différente de la paix : "la conception Assad".

Nous nous sommes félicités des réunions qui ont eu lieu à Madrid et nous nous réjouissons à l'avance des négociations bilatérales et multilatérales

M. Aridor (Israël)

prévues, que nous recherchons depuis 43 ans. Les pourparlers seront une occasion sans précédent, mais nous devons agir prudemment. Il ne suffit pas de regarder en avant. On a également le devoir de regarder tout autour. En tant que nation qui a été attaquée de façon répétée par nos voisins au cours des 43 dernières années, nous avons parfaitement raison de craindre que notre existence ne soit mise une fois de plus en péril. Nous sommes convaincus que cela est compris, maintenant plus que jamais .

Mais on peut se demander si les Arabes sont vraiment sérieux s'agissant de la paix lorsqu'on sait qu'un important journaliste jordanien, Sultan Hattab de Al-Ra'y a été expulsé de l'Association de la presse jordanienne et du syndicat des écrivains jordaniens pour avoir simplement accordé une interview à la télévision israélienne durant les pourparlers de Madrid? La Jordanie peut prétendre qu'elle est une démocratie, et que dans une démocratie, les associations de journalistes sont libres de faire ce qu'elles veulent. Mais de quelle sorte de démocratie s'agit-il lorsqu'un journaliste se voit châtié pour avoir accordé une interview à la télévision israélienne? Le Ministre des affaires étrangères syrien a même refusé de répondre aux questions posées par des journalistes israéliens à Madrid. Il prétend vouloir la paix; mais non seulement il ne veut pas reconnaître l'Etat d'Israël, il ne veut même pas reconnaître les Israéliens. Ce comportement ne peut favoriser la paix entre nations.

Je prie donc instamment les Etats arabes d'abandonner cette "conception Assad" qui ne mène à rien et d'adopter "la conception Sadate" qui, elle, réussit. Que les Israéliens puissent se rendre à Damas, à Beyrouth, à Amman pour négocier et que les Jordaniens, les Syriens et les Libanais puissent venir en Israël. Régions les problèmes de la région, dans la région. Cette manière d'agir ne favoriserait aucune partie aux dépens d'une autre. Cela ne fixerait pas de frontières ni ne préjugerait de l'issue des négociations. Seule la paix y gagnerait.

M. Aridor (Israël)

Telle est la vraie façon d'aller de l'avant. Telle est la façon d'aller de l'avant vers la paix future. Malgré cela, les Arabes parlent encore de revenir à 1967, avant la guerre des six jours, et certains même parlent d'un retour à 1947, c'est-à-dire à la résolution sur le partage. Les Etats arabes doivent comprendre qu'un retour au passé est impossible. Nous ne pouvons revenir en arrière, ni à 1967 ni encore moins à 1947. Laissons le voyage dans le temps au domaine de la science fiction - et envisager les choses dans l'optique de 1967 ou de 1947 n'est rien d'autre que de la science fiction politique.

En insistant pour revenir en arrière, pour faire reculer non seulement la pendule mais aussi le calendrier, les Etats arabes démontrent simplement leur refus de faire face à la réalité. Et la réalité, c'est l'échec de leur campagne pour nous détruire. Leur exigence de faire revenir Israël au statut d'avant 1967 est illogique, injuste et immorale. Tant de leur point de vue que du nôtre, cela ne tient tout simplement pas debout.

Du point de vue arabe, les Arabes sont un seul peuple. Parlant devant le Conseil de sécurité le 27 mai 1948, Jamal Bey Husseini, représentant aux Nations Unies du Haut Comité Arabe, donnait sa version de la façon dont le Moyen-Orient arabe avait été formé. Il disait :

"des ambitions impérialistes sont intervenues pour diviser ce pays en plusieurs territoires, pour séparer les membres d'une même famille, pour établir des frontières fictives là où il n'y en avait aucune, sans qu'il existât aucune distinction ethnique, sociale ou géographique."

(Conseil de sécurité, Procès-verbaux officiels, troisième année, 306e séance, p. 9).

Il a été dit plus récemment :

"Un seul et même peuple vit tant en Syrie qu'au Liban. Il n'avait pas été séparé tout au long de l'histoire. L'héritage, le langage, les chants, les plaisanteries sont les mêmes, et il est rare de trouver une famille, soit en Syrie soit au Liban, qui n'ait pas une branche dans l'autre pays."

C'est là une définition correcte. Elle est fermement enracinée dans la réalité et dans la théorie de science politique.

M. Aridor (Israël)

La source de cette déclaration n'est autre que Hafez al-Assad, le Président de la Syrie, comme le publiait Newsweek le 5 août 1991. Ainsi donc, il y a un seul peuple avec deux Etats. Moins de trois mois plus tard, dans une interview avec CNN, le 25 octobre 1991, Assad disait : "Nous autres, en Syrie et en Iraq, nous appartenons à la même nation." Bref : un seul peuple, trois Etats. Je pourrais continuer à compter, jusqu'à aboutir à un seul peuple arabe avec 20 Etats arabes.

Ce ne sont pas là mes observations; je ne fais que citer ce que les Arabes eux-mêmes disent, à savoir que le peuple arabe est un seul et même peuple. De ce fait, n'ont-ils pas déjà réalisé leur droit à l'autodétermination 20 fois? Pourquoi faut-il alors créer un vingt et unième Etat arabe au détriment de la sécurité d'Israël, si ce n'est pour satisfaire leur appétit de terre? Mais Israël n'a nulle intention de se laisser avaler.

Aucun autre peuple au monde n'a vu son droit à l'autodétermination se réaliser si souvent, de façon si coûteuse et sur des étendues si vastes. Aucun autre peuple que le peuple arabe n'a bénéficié de tant d'options pour exprimer son identité nationale. Mais je ne viens pas ici aujourd'hui pour mettre en cause le droit du peuple arabe à un Etat, ou 10 Etats, voire même 20 Etats. Par contre, je mets solennellement en question leur droit à un vingt et unième Etat au détriment de notre sécurité.

Nous venons de voir le point de vue des Arabes, selon leurs propres termes, tant dans le passé que dans le présent. Voyons maintenant ce qu'ont à dire ceux qui ne sont pas parties au différend.

Récemment, le 15 octobre 1991, le représentant du Royaume-Uni à la Troisième Commission faisait remarquer :

"L'autodétermination ne doit pas nécessairement être identifiée à l'indépendance : il y a d'autres options ouvertes."

Et le 10 octobre 1991, le représentant de l'Union soviétique déclarait devant la Troisième Commission :

"L'expérience nous enseigne, cependant, que le droit à l'autodétermination n'est pas une formule magique ... L'idée que tel ou tel pourrait se faire de l'autodétermination comme étant une notion absolue ou une fin en soi ne devrait en aucune manière autoriser quiconque à briser le tissu vivant des rapports interethniques."

M. Aridor (Israël)

L'autodétermination n'est donc pas automatique pour chaque groupe et certainement pas pour un groupe qui l'a déjà appliquée plus de 20 fois.

Examinons maintenant le point de vue d'Israël. Israël a toujours offert à ses voisins d'engager des négociations directes afin de signer des traités de paix. Depuis la signature des accords de Camp David, il y a 13 ans, Israël, afin de régler par étapes le problème des Arabes Palestiniens, leur a proposé l'option de l'autonomie en Judée, en Samarie et à Gaza - rien de plus, mais aussi rien de moins, car pour nous c'est une question de survie.

Les territoires sont d'une importance vitale pour notre sécurité, comme l'histoire l'a démontré à maintes reprises. Avant 1967, Israël n'avait pas plus de 15 kilomètres de largeur à son point le plus étroit, soit les deux tiers seulement de la longueur de Manhattan. Toutes les principales villes d'Israël étaient à la portée de l'artillerie arabe jusqu'en 1967. La Judée, la Samarie, Gaza et les hauteurs du Golan étaient des points de lancement pour des attaques répétées, sans merci, contre Israël et contre les civils israéliens. En vérité, les frontières d'avant 1967 n'étaient rien d'autre qu'une invite constante à attaquer Israël.

Même en notre époque de missiles, la profondeur stratégique demeure importante. Les puissances occidentales ont reconnu l'évidence de ce fait. Aux termes du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui a été signé à Paris le 19 novembre 1990 par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Pacte de Varsovie, l'Union soviétique a dû retirer une partie importante de ses forces qui faisaient face à l'Europe occidentale de la zone qui s'étend à l'ouest des monts Oural. A l'ouest de l'Oural, l'Union soviétique n'est autorisée à maintenir que 13 300 tanks, mais il n'y a pas de limite à leur nombre à l'est de ces montagnes. La distance entre les monts Oural et la frontière polonaise est d'environ 4 000 kilomètres. Si les Soviétiques faisaient venir même un petit nombre de tanks à l'intérieur de ces 4 000 kilomètres, cela pourrait être considéré, d'après l'accord, comme une menace à la sécurité de l'Europe occidentale et des Etats-Unis. Et cet accord a été signé entre des pays qui vivaient en paix.

Alors, que personne ne vienne nous dire que ce territoire n'est pas important. Nous ne demandons pas de garanties aussi importantes que celles-là. Mais nous avons le droit d'exiger le même critère - et le critère

M. Aridor (Israël)

est que la terre est importante pour la sécurité. Israël n'a-t-il donc pas droit à ces quelque 50 kilomètres seulement que la Judée et la Samarie représentent en tant que protection contre d'éventuels dangers futurs?

On ne peut attendre d'Israël qu'il se fie à des garanties. Aucun pays ne peut confier sa sécurité à d'autres, tout particulièrement au Moyen-Orient. Le 17 mai 1983, Israël et le Liban avaient signé un Traité, qui par la suite a été abrogé par les Libanais sous la pression de Damas. Un seul geste de la main syrienne, et le Traité est devenu un chiffon de papier sans valeur! Les promesses, les assurances, et même les traités, par eux-mêmes, ne peuvent tout simplement pas garantir la sécurité.

M. Aridor (Israël)

Le terrain montagneux de la Judée et de la Samarie fournit à Israël l'avantage topographique nécessaire, crucial même, pour faire face à toute attaque venant de l'Est. Le contrôle, par Israël, des collines escarpées qui, du nord au sud, s'étendent sur ces territoires, donnerait à Israël le temps nécessaire pour rappeler ses réserves et pouvoir ainsi faire face à une attaque militaire. Tout récemment, le général Thomas Kelly, aujourd'hui à la retraite, Directeur des opérations des chefs d'état-major américains lors de la guerre du Golfe, parlant de la Judée et de la Samarie, a dit ceci :

"En regardant, du haut de ces collines, la Rive occidentale, je me suis dit en moi-même : 'Si j'étais le chef d'état-major des forces de défense israéliennes, il me serait impossible de défendre cette terre sans ce terrain'." (The Jerusalem Post, 7 novembre 1991).

Ce que le général Kelly avait compris, les Arabes l'ont compris aussi. C'est pourquoi ils veulent ces territoires. Mais ce que les Arabes ont compris, nous aussi nous l'avons compris. C'est pourquoi nous avons besoin de ces territoires pour notre défense.

Israël n'est qu'une goutte d'eau comparé à l'océan arabe. Même avec la Judée, la Samarie et Gaza, Israël n'a qu'une superficie de 28 000 kilomètres carrés, alors que les Etats arabes possèdent 14 millions de kilomètres carrés. Comparativement aux 170 millions d'Arabes répartis sur la région s'étendant du Golfe à l'Atlantique, nous sommes un petit pays de 5 millions d'habitants. Ce n'est pas comme si 20 Etats juifs entouraient et menaçaient le seul Etat arabe existant au monde. Il n'y a qu'un seul Etat d'Israël qui a été, à plusieurs reprises, victime de l'agression arabe. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité parle de "paix durable". Au Moyen-Orient, la seule paix durable est une paix qui puisse être défendue.

La revendication d'Israël sur la Judée, la Samarie et Gaza ne relève cependant pas uniquement de la sécurité. C'est un droit juridiquement protégé, fondé sur le droit international. Ce droit a été confirmé par la Déclaration Balfour, promulguée par le Ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, Arthur James Balfour, le 2 novembre 1917. Il a été reconfirmé par la Société des Nations et consacré dans son Mandat pour la Palestine, lequel soulignait "les liens historiques du peuple juif avec

M. Aridor (Israël)

la Palestine" (document A/70) et "la reconstitution" - je répète : "la reconstitution de son foyer national en ce pays" (ibid.). La puissance mandataire était chargée explicitement d'encourager "l'établissement intensif des Juifs sur les terres du pays" (ibid.). Je répète : "l'établissement des Juifs". Le mot "établissement" - un sale mot pour certains - avait été employé. Mais, en réalité, c'est le terme juridique employé pour garantir le droit du peuple juif à vivre n'importe où sur la terre d'Israël. Nous n'avons pas honte de le dire; nous sommes heureux de le citer et nous avons la chance de pouvoir le faire.

Quand bien même la Société des Nations a cessé d'exister, les droits du peuple juif en vertu du Mandat demeurent. L'Article 80 de la Charte des Nations Unies stipule qu'

"aucune disposition du présent Chapitre ne sera interprétée comme modifiant directement ou indirectement en aucune manière les droits quelconques d'aucun Etat ou d'aucun peuple ou les dispositions d'actes internationaux en vigueur auxquels des Membres de l'Organisation peuvent être parties."

Ce droit juridiquement protégé de la communauté juive était la reconnaissance, par la communauté internationale, des liens historiques unissant le peuple d'Israël à la terre d'Israël. Mais même sans être sanctionnés de l'extérieur, ces liens ont évidemment une valeur intrinsèque.

Car le lien qui unit le peuple juif à la terre d'Israël est un lien qui remonte aux premiers temps de l'histoire connue. Les 35 siècles d'attachement du peuple juif à la terre d'Israël témoignent de façon impérissable du lien immuable qui existe entre le peuple d'Israël et la terre d'Israël. Bien qu'ayant été chassé de sa patrie durant plus de 18 siècles, le peuple d'Israël n'a jamais cessé de prier pour son retour. Ballottée par les forces de l'histoire, la terre d'Israël est passée de main en main à travers les siècles, à la suite de 13 conquêtes étrangères. Mais le peuple juif a réussi, seul, à maintenir un lien tenace avec la terre, et la continuité de la présence juive en Israël n'a jamais cessé à aucun moment de l'histoire.

C'est un lien qui remonte aux temps bibliques. La Bible, dans la Genèse, raconte en détail comment Abraham, le fondateur du peuple juif, est devenu, en s'installant à Hébron, le premier immigrant juif d'Israël. Cela ne se passait pas en 1948 ou 1967, mais il y a près de 4 000 ans. Ce n'est que 2 000 ans

M. Aridor (Israël)

plus tard, après que le Roi David eut régné à Hébron et Jérusalem, après la construction et l'effondrement de deux temples à Jérusalem, après que les prophètes eurent prêché et transmis un héritage moral éternel émanant de Jérusalem, notre capitale éternelle, après l'exil et le retour des Babyloniens, après le règne du roi Hérode le Grand, après les guerres juives contre Rome, après que les Romains eurent brûlé et pillé nos villes saintes, et après la période byzantine, ce n'est qu'à ce moment-là que les Arabes, en l'an 638 de l'ère chrétienne, sont arrivés et qu'ils ont conquis la Terre sainte pour y être reçus par la communauté juive locale. Voilà pour le "caractère exclusivement arabe" du territoire.

Nous n'avons pas à nous excuser d'avoir gagné. En 1948, les Etats arabes ont essayé d'écraser le tout nouvel Etat juif. En 1967, ils ont tenté de jeter les Juifs à la mer et, en 1973, ils ont attaqué Israël le jour du Yom Kippur, la fête la plus sacrée du calendrier juif. De même que le crime ne devrait pas payer, l'agression ne devrait pas payer non plus. Pourquoi faudrait-il donner à l'agresseur une nouvelle chance? Et pourquoi faudrait-il lui remettre les territoires à partir desquels il a lancé ses attaques dans le passé? Le crime et l'agression contre un Etat ne devraient pas profiter au criminel, pas plus qu'il ne devrait pouvoir échapper aux conséquences de ses actes. Il ne saurait y avoir d'exception à cette règle, pas même pour ceux qui attaquent Israël. Quelle sorte de morale est-ce donc qui permet à un agresseur de commettre l'agression sans rien avoir à perdre? Ce type de morale ne fait qu'encourager l'agression et incite à commettre d'autres actes d'agression.

C'est l'Organisation des Nations Unies qui est la principale responsable de l'immoralité aberrante et tordue qui exige d'Israël, la victime, qu'il fasse des concessions à ses attaquants arabes. Au lieu de contribuer à la paix au Moyen-Orient en s'opposant à 43 années d'agression arabe, les Nations Unies ont mis Israël au pilori et dressé toutes sortes d'obstacles à la paix. Je n'ai rien trouvé dans la Charte des Nations Unies qui oblige l'Organisation à publier chaque année un quota de résolutions contre Israël.

Cette instance est allée jusqu'à adopter une résolution, la résolution 45/69 de l'Assemblée générale du 6 décembre 1990, qui appuie l'Intifada, ce qui revient à appuyer la violence en Judée, en Samarie et à

M. Aridor (Israël)

Gasa. Ce faisant, elle a fait fi du terrorisme et des attaques commises contre des civils qui caractérisent ce soulèvement sanglant. Pas un mot n'a été dit au sujet des 500 Arabes palestiniens et plus qui ont été assassinés de sang-froid sur ordre des "organisations de libération" et des "fronts de salut" qui n'ont ni libéré ni sauvé qui que ce soit et n'ont fait qu'assassiner ou blesser des innocents. Pourtant, c'est Israël que cette instance a choisi de condamner.

M. Aridor (Israël)

Le 29 novembre 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies a, de manière assez paradoxale au titre du point que nous examinons présentement, "La question de Palestine", adopté la résolution 34/65 B dans laquelle elle déclare que "les accords de Camp David et autres arrangements n'ont aucune validité" (résolution 34/65 B, par. 4). Le seul et unique traité signé et mis en oeuvre entre Israël et un pays arabe, première mesure vers la paix au Moyen-Orient, a été néanmoins condamné par les Nations Unies.

L'Assemblée générale a toujours à son ordre du jour le point 42 intitulé : "Agression armée israélienne contre des installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales". Le bombardement prescient par Israël du réacteur nucléaire Osirak en Iraq s'est produit 10 ans avant que le reste du monde ne découvre les intentions de Saddam Hussein. Cependant, même aujourd'hui, après les révélations entourant le programme iraquien d'armes nucléaires, l'action d'Israël continue de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La réalité semble avoir peu de rapport avec ce qui se passe dans ces murs.

Israël est le seul pays au monde dont le droit souverain de choisir sa propre capitale a été remis en question par l'Organisation dans la résolution du Conseil de sécurité 478 (1980), du 20 août 1980. Israël est le seul pays au monde qui a été prié par l'Organisation de mettre fin à sa politique d'immigration dans la résolution 43/83 B de l'Assemblée générale du 13 décembre 1990. Israël est le seul pays au monde dont le droit souverain à former des alliances et à signer des traités a été décrit comme constituant une menace à la sécurité de la région dans la résolution 43/83 A de l'Assemblée générale du 13 décembre 1990.

Même aujourd'hui, au moment où nous parlons, les Etats arabes continuent de faire tout en leur pouvoir pour rendre Israël illégitime en cette institution. Les pays arabes mènent une campagne contre l'abrogation de la résolution 3379 (XXX), qui est la résolution la plus odieuse et la plus méprisante que cette organisation ait jamais adoptée. Il faut se demander : Quel peut être l'apport des Nations Unies au progrès de la paix? La réponse est claire : commencer par faire fi de l'opposition arabe et abroger la

M. Aridor (Israël)

résolution 3379 (XXX) qui assimile le sionisme au racisme. Ce mensonge flagrant est tout simplement inacceptable. Singulariser unilatéralement Israël n'a servi à rien d'autre qu'à renforcer la politique de rejet adoptée par les Etats arabes au fil des ans. Cette organisation a octroyé aux Etats arabes un permis de chasse et déclaré ouverte la saison de chasse contre l'Etat d'Israël.

Le sionisme n'est pas le racisme. Comme son nom l'indique, c'est le retour vers Sion, vers Jérusalem, vers la terre d'Israël. Car il n'y a qu'un seul lieu où nous puissions nous installer en tant que nation libre et indépendante, et c'est la terre de Sion et c'est Jérusalem.

Insister sur nos droits et défendre nos principes, ce n'est pas du racisme. Le vrai racisme est celui de ceux qui affirment en ces murs que les Juifs n'ont pas le droit de vivre dans certaines zones de leur patrie parce qu'ils sont Juifs. Les Juifs ici peuvent vivre librement à Hébron, au Connecticut. Les Juifs ici peuvent vivre librement à Bethléem, en Pennsylvanie. Ils ne peuvent être privés de leur droit à vivre à Hébron, en Judée, ni à Bethléem en Judée.

Dans son discours à la Conférence de Madrid, le Ministre jordanien des affaires étrangères a dit : "Les colonies de peuplement illégales doivent être éliminées." Dans une interview du 3 novembre 1991 à la télévision américaine, il a expliqué : "L'idée est que ces colonies de peuplement seront démantelées et les Juifs se retireront dans l'Etat qui est appelé Israël. Sinon, de quoi parlons-nous?". Dire que les Juifs n'ont pas le droit de vivre dans ces zones parce qu'ils sont Juifs revient à souscrire à la loi nazie de Nuremberg. C'est sombrer dans le gouffre du racisme. La ségrégation n'est pas la réponse. Elle ne résoudra pas les problèmes de la région. Ce n'est que si les Arabes et les Juifs apprennent à vivre ensemble, à entretenir des relations entre eux, que la paix aura une chance de naître. La ségrégation est un mot ordurier - non pas le sionisme. La ségrégation doit être condamnée - non pas le sionisme.

Les dirigeants arabes ont l'habitude de dire que les Juifs et les Arabes vivaient en harmonie dans le passé. Je n'ai pas l'intention d'analyser cette affirmation maintenant, mais je demanderai : Pourquoi ne peuvent-ils vivre ensemble aujourd'hui?

M. Aridor (Israëli)

Néanmoins, nous sommes la majorité entre le Jourdain et la Méditerranée. La Jordanie a renoncé à toutes revendications sur la Judée et la Samarie, et ce à juste titre. Car les Jordaniens ne sont arrivés en ces territoires qu'à la suite de leur agression contre Israël en 1948. En vérité, avant leur annexion illégale de la Judée et de la Samarie le 24 avril 1950, la Jordanie s'appelait Transjordanie, c'est-à-dire par-delà ou au-delà du Jourdain, ce qui voulait dire que la Jordanie est sur la Rive orientale et non pas occidentale, et la Jordanie n'a rien à voir avec la Rive occidentale. Ce n'est qu'après l'occupation de la Judée et de la Samarie que les Transjordaniens sont devenus des Jordaniens. Mais ce jeu de mots ne trompe personne. Il est certes facile de changer un nom, mais on ne saurait modifier le fait que la Jordanie n'a aucune revendication légitime sur les territoires de Judée et de Samarie qui sont situés sur la Rive occidentale du Jourdain.

Le choix qui se pose aux Arabes est clair. Dans les territoires, les Arabes palestiniens ont, jusqu'à présent, choisi l'Intifada et les effusions de sang au lieu de l'autonomie et de la paix. Ils sont libres de changer leur décision. Les parrains de la Conférence de Madrid ont invité les participants à prendre part à des négociations bilatérales directes, précisant que les négociations entre Israël et la délégation jordano-palestinienne "seraient menées par étapes à commencer par des entretiens sur les dispositions provisoires devant régir un gouvernement autonome". Des négociations directes sont la bonne méthode pour obtenir l'autonomie et la paix.

Les questions qui nous séparent de nos voisins arabes peuvent être complexes mais la solution est simple : c'est l'approche Sadate; c'est l'approche Begin; c'est l'approche Shamir. Peu importe son nom, mais marchons ensemble vers la paix. Avant que le mur de Berlin ne tombe physiquement, il était déjà tombé mentalement. Faire la paix ne nous pose aucun problème. Ce sont les Arabes qui doivent abattre les murs psychologiques qui les empêchent d'agir. C'est ce qu'a fait Sadate, et si les Arabes font de même, la paix pourra régner.

Ni les parents juifs ni les parents arabes ne souhaitent envoyer leurs fils à la guerre pas plus qu'ils ne souhaitent continuer d'enterrer les victimes de la guerre. Nous ne vous demandons pas de nous aimer. Nous vous

M. Aridor (Israël)

demandons seulement, à vous Arabes, de vivre avec nous, de vivre avec nous dans la paix et l'harmonie. Si vous tenez sérieusement à la paix, si vous tenez à ce que nous vivions ensemble dans l'harmonie, alors rien ne saurait faire obstacle à la réalisation de cet objectif. Tout ce qui est nécessaire c'est la volonté de le faire.

**M. ORDONEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) :** La délégation philippine se félicite du processus de paix engagé à Madrid en vue d'un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se situe la question de Palestine.

Nous convenons avec la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien que, pour la première fois, les conditions sont favorables à des négociations directes entre les parties concernées. Comme les orateurs qui nous ont précédés, y compris l'Observateur de la Palestine, nous espérons que des entretiens bilatéraux reprendront bientôt, et nous sommes très encouragés par la nouvelle reçue ce matin selon laquelle la délégation jordano-palestinienne pourrait rencontrer ses homologues israéliens dans deux semaines, à Washington.

En effet, la fin du long et sombre tunnel qui doit mener à la paix au Moyen-Orient n'est peut être pas encore en vue. Le chemin, comme nous le savons tous ici, est semé d'embûches qui sont la conséquence de décennies d'antagonisme féroce et de victimes des luttes intestines et des conflits régionaux. L'atmosphère elle-même est devenue suffocante avec le nuage épais de la rhétorique acide et des ruses acerbes.

Mais Madrid a déverrouillé les lourdes portes de ce tunnel, et l'air frais de la coopération internationale et de la compréhension s'y est engouffré. Nous, Membres des Nations Unies, ne pouvons pas faire moins qu'ajouter notre lumière et marcher côte à côte avec toutes les parties au conflit dans cette traversée périlleuse, mais pas impossible.

Une façon de le faire serait que les membres de cette assemblée contribuent à l'élaboration des cinq principes pour la réalisation de la paix au Moyen-Orient qui sont énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Individuellement, ou en petits groupes, les Etats Membres pourraient employer leur sagesse et leur qualités diplomatiques pour s'appuyer sur chaque élément d'une solution globale. Il y a eu des idées exprimées par le passé, et il existe des parallèles récents dont on peut s'inspirer. Tandis que les décisions difficiles devront être prises par les parties elle-mêmes, nous pourrions tous leur tendre une main secourable qui pourrait en quelque sorte alléger le fardeau.

M. Ordonez (Philippines)

Pour ma délégation, Monsieur le Président, il est de bon augure qu'un homme de paix, originaire de cette région troublée, un fils de la Ville sainte de Jérusalem, préside la quarante-sixième session de l'Assemblée, au moment-même où cette lueur brille à Madrid. Il lui semble également de très bon augure que cette assemblée ait commencé l'examen de la question de Palestine le jour-même où le Conseil de sécurité décidait à l'unanimité de choisir comme prochain Secrétaire général un autre homme de paix de cette région. Les Philippines affirment leur volonté de coopérer avec l'un et l'autre à la direction des travaux de cette organisation, pour le bien des Palestiniens et de tous les peuples du Moyen-Orient et du monde.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis profondément convaincu que grâce à vos qualités exceptionnelles, à votre sagesse et à votre expérience, cette session de l'Assemblée générale sera fructueuse.

La situation au Moyen-Orient a subi de profonds changements depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Cependant, la paix et la tranquillité n'ont pas été instaurées au Moyen-Orient à la suite de la guerre du Golfe. Aucun progrès réel n'a été fait dans la recherche d'une solution au différend arabo-israélien, qui afflige les peuples de la région depuis plus de 40 ans. Ce conflit régional non seulement a une incidence directe sur la paix et la tranquillité dans les pays de la région, mais il pose également une grave menace pour la stabilité et le développement dans le monde. Par conséquent, l'importance et l'urgence d'un règlement rapide de la question de Palestine et du Moyen-Orient paraissent plus nettement. Nous estimons qu'un règlement juste et raisonnable de la question de Palestine serait en accord avec les tendances de notre époque. Tandis que de nombreux différends internationaux s'acheminent vers un règlement politique depuis ces dernières années, le moment est venu en effet de régler la question de Palestine.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont suivi de près les événements positifs qui se sont déroulés au Moyen-Orient et le règlement de la question de Palestine, et ils ont toujours appuyé les Palestiniens et les autres peuples arabes dans leur juste lutte. Nous estimons qu'il devrait y avoir un

M. Li Daoyu (Chine)

règlement juste et raisonnable de la question de Palestine et de la question du Moyen-Orient dans leur ensemble grâce à des négociations fondées sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Les territoires arabes occupés devraient être restitués, les droits nationaux légitimes du peuple palestinien devraient être rétablis et la souveraineté et la sécurité de tous les pays de la région, y compris Israël, respectées et garanties, afin de parvenir à une coexistence harmonieuse entre les nations arabe et juive.

Cette proposition constitue une base solide pour un règlement juste, raisonnable et durable de la question de Palestine et du Moyen-Orient. Elle incarne certaines des normes établies qui régissent les relations internationales. Tout d'abord, l'acquisition par la force de territoires appartenant à d'autres pays, n'est pas permise. Comme chacun le sait, l'occupation actuelle de certains territoires palestiniens et arabes est le résultat des guerres arabo-israéliennes, en particulier de la guerre de 1967. Pour instaurer la paix parmi les pays intéressés au Moyen-Orient, il est tout naturel que les territoires occupés pendant ces guerres soient restitués. Deuxièmement, les droits égaux de toutes les nations et le droit à l'autodétermination devraient être respectés et le peuple palestinien devrait avoir la possibilité de décider de son propre destin. Le peuple palestinien a lutté pendant des décennies pour son idéal national. Il a le droit de faire son propre choix et la communauté internationale devrait le respecter.

Troisièmement, la souveraineté et la sécurité de tous les pays devraient être assurées. Ce principe est conforme aux objectifs de la Charte des Nations Unies. Faute d'un dispositif juste et convenable assurant la sécurité de tous les pays de la région, il n'y aura pas de garantie de paix au Moyen-Orient, et même si la paix est instaurée elle ne sera pas durable.

Ces dernières années, les Nations Unies et le Conseil de sécurité ont joué un rôle accru dans la solution des différends régionaux et dans le maintien de la paix mondiale, ce qui leur a valu les louanges universelles de la communauté internationale. Les Nations Unies se sont également préoccupées du règlement pacifique de la question de Palestine et du Moyen-Orient dans son ensemble, et ont déployé à cette fin des efforts immenses. Nous sommes

M. Li Daoyu (Chine)

convaincus que les Nations Unies peuvent jouer un plus grand rôle dans la recherche d'une solution rapide à la question de Palestine et à l'édification d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Gouvernement chinois a toujours appuyé les parties intéressées au Moyen-Orient dans tous les efforts qu'elles ont jugé appropriés et favorables au processus de paix dans la région. Il n'y a pas longtemps, les parties intéressées ont engagé des négociations pour étudier les moyens de résoudre la question du Moyen-Orient. Le fait que des entretiens ont commencé, à tous égards, est un bon signe. Nous espérons sincèrement que les parties intéressées tireront pleinement parti de cette occasion et adopteront une approche pratique et souple, demandant à Israël de cesser de construire des colonies de peuplement juives dans les territoires occupés, de sorte que des résultats positifs soient obtenus à l'issue des entretiens sur la base des résolutions pertinentes de Nations Unies dans l'intérêt d'un règlement juste et raisonnable de la question du Moyen-Orient.

M. Li Daoyu (Chine)

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine, avec d'autres parties intéressées, a oeuvré inlassablement pour trouver un règlement politique aux questions du Moyen-Orient et de Palestine. Nous continuerons de nous associer à la communauté internationale dans les efforts qu'elle ne cesse de déployer pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et pour aboutir véritablement à un règlement global, juste et pacifique de la question du Moyen-Orient.\*

M. VAN SCHAIK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Ces derniers mois se sont caractérisés par une intense activité diplomatique qui a abouti à l'ouverture à Madrid, à la fin du mois dernier, de la Conférence sur la paix au Moyen-Orient. La Communauté européenne et ses Etats membres saluent cet événement historique auquel ils ont participé aux côtés des deux coparrains. Etant donné la proximité géographique, un héritage historique largement partagé et les relations intenses couvrant tout l'éventail des affaires politiques, culturelles, économiques et humanitaires qui les lient aux peuples du Moyen-Orient, la Communauté et ses Etats membres ne peuvent que s'intéresser de près à l'avenir d'une région avec laquelle ils ont tant de préoccupations communes. Nous sommes résolus à jouer un rôle actif dans l'édification de la paix. Le principe directeur des Douze a toujours été et reste qu'une stabilité durable dans la région du Moyen-Orient ne peut s'instaurer que si elle est fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ce qui suppose le principe d'un "échange de territoires contre la paix" et le principe selon lequel tous les Etats de la région ont le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties. De même, les Douze ont depuis longtemps défendu le principe selon lequel tous les peuples de la région ont droit à la justice, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination. Les Douze tiennent à rappeler l'importance qu'ils attachent aux principes et aux garanties formulés dans la Charte des Nations Unies. Ces dernières années, ces principes ont servi d'orientation

---

\* M. Pennaneach (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Van Schaik

universellement acceptée pour la solution de plusieurs conflits régionaux. Les Douze estiment que l'Organisation des Nations Unies aura un rôle important à jouer dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ils trouvent encourageants les progrès réalisés à ce jour à Madrid dans le cadre de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient et expriment l'espoir que le processus de négociation se poursuivra bientôt.

Alors que les efforts pour parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine se poursuivent, nous devons continuer d'accorder l'attention voulue au sort des Palestiniens dans les territoires occupés.

L'acquisition de territoire par la force n'est pas acceptable en vertu du droit international, et cela crée de nouveaux problèmes politiques et humanitaires. Les Douze tiennent à appeler l'attention sur la situation difficile que connaissent les Palestiniens, en particulier dans les territoires occupés et en Jordanie. L'arrivée en Jordanie de réfugiés palestiniens de la région du Golfe constitue un fardeau supplémentaire non seulement pour la Jordanie mais également pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Tant qu'on ne sera pas parvenu à un règlement pacifique et que les territoires seront toujours occupés, la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 s'appliquera aux territoires occupés. L'un des principaux objectifs de la quatrième Convention de Genève étant la protection des civils sous occupation, les Douze persistent à penser qu'il faut envisager des mesures pour assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens vivant sous occupation israélienne. Les Douze demandent à Israël de reconnaître l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés et d'en respecter les dispositions. L'absence de sécurité et la perturbation de l'enseignement auront des répercussions sur plusieurs générations de Palestiniens et mettront en péril l'avenir social et économique du peuple palestinien. A cet égard, les Douze se félicitent de la décision du Gouvernement israélien de rouvrir les établissements d'enseignement dans les territoires occupés, et nous espérons que ce geste positif concernera également l'Université de Bir Zeit. Nous demandons instamment au Gouvernement

M. Van Schaik

israélien de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en permettant à la population civile des territoires occupés de bénéficier pleinement du soutien économique et social offert par l'ONU et d'autres organisations.

La création de colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, est illégale et contraire aux dispositions de la quatrième Convention de Genève. La politique de colonies de peuplement modifie en particulier la structure démographique des territoires occupés. Elle fait évidemment obstacle aux efforts de paix en cours au plan international.

Les Douze ont conscience de l'importance particulière que revêt Jérusalem en tant que Ville sainte de trois religions. La liberté d'accès de chacun aux lieux de culte doit être préservée. Nous considérons que le statut de Jérusalem est une question fondamentale dont on ne saurait préjuger par une décision unilatérale.

La menace ou l'emploi de la violence fait partie depuis trop longtemps de la vie quotidienne dans les territoires occupés. Le regain de tension à l'automne 1990 a amené le Conseil de sécurité à adopter à l'unanimité les résolutions 672 (1990), 673 (1990) et 681 (1990). Les Douze appuient tous les efforts entrepris par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour empêcher toute résurgence de la violence dans les territoires occupés. Ils se réjouissent de la diminution récente de l'affrontement violent dans les territoires et de la volonté apparente des deux parties de brandir les rameaux d'olivier au lieu des armes. Les Douze en appellent à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute action ou de toute déclaration qui pourrait mettre en péril le processus de paix.

A cet égard, les Douze déplorent les attaques et les menaces dont des citoyens israéliens ont été l'objet de la part de certains groupes extrémistes. De même, ils estiment que les attaques de grande ampleur lancées récemment par les forces israéliennes contre des camps palestiniens au Sud-Liban sont contraires à l'entreprise commune de promotion de la paix.

M. Van Schaik

Le moment est venu d'éliminer progressivement les obstacles dressés sur la voie de négociations constructives et d'éliminer les sources de confusion et de désordre. Les Douze confirment à cet égard, une fois encore, leur réprobation de la résolution 3379 (XXX). Ils considèrent qu'elle devrait être abolie. Cela dit, les Douze espèrent une amélioration tangible de la situation dans les territoires occupés. Ils estiment également qu'un abandon de la politique de colonies de peuplement de la part d'Israël tout comme du boycottage commercial arabe imposé à Israël contribuerait, dans une large mesure, à renforcer les bases d'une confiance mutuelle nécessaire si l'on veut voir réussir le dialogue politique.

Une nouvelle occasion historique de résoudre le problème palestinien se présente à nous. Depuis 1988, époque à laquelle les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont renoncé au terrorisme et accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les Palestiniens se sont montrés de plus en plus disposés, comme on a pu le constater lors de la dernière réunion du Conseil national palestinien, à participer au dialogue. Israël, de son côté, a pris une part importante dans le processus de paix en s'engageant dans la Conférence sur le Moyen-Orient et dans des négociations bilatérales et multilatérales directes.

La question palestinienne restera la cause majeure de l'instabilité dans la région tant que nous ne parviendrons pas à un règlement juste, global et durable. Un tel règlement ne peut être juste que si tous les Etats de la région reconnaissent les droits du peuple palestinien; il ne peut être complet que si tous les pays de la zone acceptent d'assumer leur part de responsabilités dans la recherche d'une solution.

Une fois ce règlement réalisé, la Communauté européenne et ses Etats membres seront prêts, pour leur part, à soutenir le processus d'édification de la paix et le redressement économique de tous les peuples et de tous les Etats de cette partie de la région du Moyen-Orient et à examiner les moyens de renforcer la coopération économique entre ces Etats et ces peuples.

M. HUSSAIN SHAH (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Les événements intervenus au Moyen-Orient au cours de l'année dernière ont été significatifs. Avec, en toile de fond, un climat politique international positif, nous avons vu comment un système des Nations Unies rajeuni a pu

M. Hussain Shah (Pakistan)

intervenir efficacement dans la grave crise survenue dans la région. En même temps a été ravivé l'espoir légitime de voir la communauté internationale en mesure de régler des situations existant depuis fort longtemps et dans lesquelles des peuples sont privés, par la force, de leur droit inaliénable à l'autodétermination. Ces événements ont surtout mis en relief le fait que seul un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, peut amener la paix et la stabilité dans la région.

Malgré les profonds changements survenus de par le monde, nous constatons que la situation du peuple palestinien reste inchangée. Au mépris le plus total de ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, Israël, la puissance occupante, maintient sa politique de répression. Les droits de l'homme du peuple palestinien continuent à être constamment bafoués.

La communauté internationale s'inquiète en outre vivement des tentatives d'Israël de modifier la composition démographique des territoires occupés, y compris Jérusalem, par l'installation de nouvelles colonies de peuplement et l'extension des anciennes pour y accueillir les immigrants récemment arrivés. Cette pratique va totalement à l'encontre du droit international et de la Charte des Nations Unies. La politique de colonies de peuplement constitue, et le fait est largement reconnu, un obstacle majeur aux efforts internationaux de paix. Il est donc indispensable qu'Israël mette immédiatement un terme à sa politique de création de colonies de peuplement dans les territoires occupés.

Depuis les quatre dernières décennies, le peuple palestinien consent des sacrifices immenses dans sa lutte pour la liberté, pour une vie de dignité et pour son droit fondamental à une patrie. Le refus d'accorder au peuple palestinien son droit à l'autodétermination constitue le coeur du conflit du Moyen-Orient. Les profonds différends sous-jacents à la question palestinienne sont d'ordre politique. Il faut donc, pour y mettre un terme, une solution politique juste et équitable.

Nous restons fermement convaincus qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans le retrait des forces israéliennes des territoires arabes

M. Hussain Shah (Pakistan)

et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et sans le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. Il est donc du devoir de la communauté internationale d'assurer l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies qui demandent depuis si longtemps le rétablissement des droits nationaux du peuple de Palestine.

Le Pakistan est satisfait de l'ouverture de la Conférence sur la paix au Moyen-Orient qui a eu lieu récemment à Madrid sous la présidence conjointe des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique. C'est là un début d'espoir sur une voie longue et difficile. La communauté internationale se doit impérativement de conjuguer ses efforts pour encourager toutes les parties qui souhaitent rester dans cette voie et de contribuer à renforcer leur volonté de mener ce processus jusqu'à sa conclusion logique.

La décision des dirigeants palestiniens de participer à la Conférence de paix a été courageuse. Leur volonté d'engager des négociations est un témoignage évident de leur sincérité d'oeuvrer pour un règlement juste et équitable. Cet état d'esprit nécessite une réciprocité totale. La cessation immédiate de la politique de colonies de peuplement et l'abrogation des mesures imposées au peuple palestinien représenteraient des mesures importantes dans cette direction. Elles contribueraient à instaurer une atmosphère propice à la poursuite de nouvelles négociations et donneraient une impulsion considérable au processus de paix.

La paix a, jusqu'ici, été hors de portée au Moyen-Orient. Dans le passé, de nombreuses occasions pleines de promesses ont été manquées. Nous percevons aujourd'hui une lueur d'espoir pour un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine. Nous souhaitons vivement que le processus de paix engagé à Madrid aboutisse à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : En divers points du monde, nous avons récemment vu des rivaux traditionnels se rapprocher dans un esprit de réconciliation pour mettre fin à la violence et tenter de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Osons-nous espérer que cette tendance à la réconciliation gagnera enfin le Moyen-Orient, région en butte à la violence et aux souffrances humaines depuis des dizaines et des dizaines d'années?

Nos premiers motifs d'optimisme remontent à la première réunion du Conseil national palestinien, en 1988 à Alger. Nous devions encore être confortés dans notre optimisme à la fin de la même année lors de la réunion de l'Assemblée générale à Genève, où le Président Arafat a clairement proclamé l'engagement de l'OLP à oeuvrer à une solution pacifique de la question de Palestine. Mais plus tard ces espoirs devaient presque être anéantis lorsqu'une nouvelle vague de violence a déferlé en Cisjordanie et à Gaza pour protester contre l'oppression incessante des autorités israéliennes. Aujourd'hui, de nouveau nous sommes encouragés par ce qui s'est passé à Madrid, où toutes les parties ont eu des conversations directes.

La méfiance et l'animosité qui règnent entre Israéliens et Palestiniens sont si profondes qu'il serait naïf de croire qu'il suffit d'une conférence pour progresser de façon décisive vers un règlement global du problème. Mais, le fait même que la réunion de Madrid n'ait pas avorté est en soi un signe encourageant. Le Gouvernement japonais tient à dire toute son admiration pour le Secrétaire d'Etat James Baker dont les efforts inlassables ont permis la convocation de la Conférence de Madrid. Le Japon demande instamment à toutes les parties en cause de profiter de l'impulsion donnée par cette conférence de paix historique pour aller de l'avant car si la Conférence devait s'achever par un échec, il y a de fortes chances que le peuple palestinien succombe au découragement, au désespoir, et que la situation dans la région devienne plus violente encore qu'avant la Conférence.

Le Japon n'a cessé d'insister sur le fait que les efforts en vue d'un règlement pacifique de la question de Palestine devaient s'appuyer sur les principes suivants : premièrement, le retrait des forces armées israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967; deuxièmement, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination; troisièmement, la reconnaissance du droit d'Israël d'exister.

M. Hatano (Japon)

Pour atteindre l'objectif ultime d'une paix globale, juste et durable, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, toutes les parties en cause doivent adopter une approche graduelle fondée sur des mesures propres à instaurer la confiance. Bien que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ne participe pas directement à la Conférence et que le choix des représentants qui y prennent part doive être réglé par les Palestiniens eux-mêmes, mon gouvernement maintient que l'OLP représente le peuple palestinien. Le Japon espère que l'OLP continuera à faire preuve de souplesse et de réalisme et qu'elle s'efforcera, patiemment et résolument, de tout faire pour arriver à un règlement pacifique.

Une fois que les négociations directes auront commencé, le Japon prendra part aux discussions multilatérales sur les problèmes régionaux. Je suis certain que le Japon peut, par ses connaissances et son expérience propres dans un certain nombre de domaines, contribuer au bien-être de tous les peuples de la région.

La sécurité du peuple palestinien restera un sujet de vive préoccupation tant qu'on ne sera pas parvenu à une solution globale. Le Japon demande instamment à Israël de renoncer à l'implantation illégale de colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem Est, car elles mettent en péril le processus de paix. Quiconque se rend dans les territoires occupés ne peut qu'être frappé par le contraste marqué entre le niveau de vie des Israéliens qui y sont installés illégalement et le niveau de vie des Palestiniens. Alors que les colons nouvellement arrivés cultivent des champs qui ne leur appartiennent pas, les Palestiniens croupissent dans la misère sur leur propre terre.

C'est Israël, puissance occupante, qui porte toute la responsabilité des conséquences de cet état de choses. Le Japon voudrait également rappeler à Israël que le droit international lui fait obligation de respecter la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Aussi est-il scandaleux que les autorités israéliennes violent quotidiennement les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et détienne son personnel.

M. Hatano (Japon)

Les luttes entre factions palestiniennes sont également un sujet de vive préoccupation. Ce n'est vraiment pas le moment pour les Palestiniens de se battre les uns contre les autres. Ils devraient plutôt, en encourageant la solidarité et l'intégrité au sein de leur communauté, se préparer pour le jour où ils pourront enfin exercer leur droit à l'autodétermination.

En guise de conclusion, je voudrais réitérer l'espoir que le processus de paix amorcé à Madrid se poursuivra jusqu'à la réalisation de notre objectif commun : une solution rapide et pacifique de la question de Palestine. Le Japon ne ménagera aucun effort pour aider toutes les parties de bonne volonté à oeuvrer ensemble à ce noble objectif.

M. QUDOVENKO (Ukraine) (interprétation du russe) : Chaque année depuis plus de 40 ans, l'Assemblée générale se penche sur les divers aspects du conflit arabo-israélien. La question de Palestine, qui est au coeur du problème et qui a ses racines dans l'époque de la guerre froide, nous rappelle douloureusement qu'en dépit de tous ses efforts l'organisation internationale est impuissante à garantir la paix et la justice dans la région du Moyen-Orient.

Toutefois, l'année écoulée nous donne des raisons d'espérer. Elle a été marquée par des changements importants caractérisés, non seulement par les événements tragiques suscités par l'agression de l'Iraq contre le Koweït, mais aussi par de nouveaux espoirs depuis l'ouverture, le 30 octobre 1991 à Madrid, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. La qualité des participants, la nature et les objectifs de cette conférence en font une nouvelle étape fondamentale de la politique mondiale.

Nous savons tous à quel point la voie conduisant à cette conférence a été difficile : des milliers de victimes, la destruction, la haine, la cruauté et l'extrémisme. Il a fallu des efforts énormes pour amorcer un processus de règlement. Ces efforts ont demandé de la part des chefs d'Etat, des responsables politiques et de tous ceux qui veulent résoudre ce problème mondial une dose énorme de bonne volonté et un grand sens des responsabilités. Mais après tout, ne s'agit-il pas d'une région qui est le berceau d'une culture et d'une civilisation millénaires, où convergent aujourd'hui les intérêts vitaux de la communauté internationale, et qui est le foyer de peuples dont le génie a marqué de son empreinte les plus grandes réalisations de l'homme.

M. Oudovenko (Ukraine)

La convocation de la Conférence représentait le franchissement de l'énorme barrière psychologique que constituait le refus réciproque des parties au conflit arabo-israélien qui, pour la première fois dans l'histoire, se trouvaient réunies autour d'une table des négociations pour des conversations directes. Sans les changements qualitatifs profonds intervenus dans le monde, et qui nous permettent de parler d'une période de paix complètement nouvelle dans l'histoire, nous n'aurions pas vu émerger enfin l'espoir réel d'un règlement arabo-israélien et d'une solution au problème de la Palestine.

Aujourd'hui, une ouverture exceptionnelle s'offre à nous. Il serait impardonnable de la laisser échapper. Nous sommes tous intéressés au succès de ces négociations, non pas seulement parce que les droits des peuples et des nations ainsi que les droits de l'homme, aujourd'hui plus largement reconnus que jamais, deviennent la base universelle de l'ordre mondial, mais aussi pour une raison particulièrement critique et urgente. Le Moyen-Orient est devenu l'une des régions les plus saturées d'armes; on y trouve une accumulation d'armes mortelles, de technologies nucléaires et d'autres moyens de destruction massive. Tout ceci ne saurait manquer de préoccuper l'Ukraine, située dans une région voisine du Moyen-Orient.

Les inquiétudes à cet égard sont justifiées, et la communauté internationale est en droit d'attendre de la Conférence des décisions qui dissiperont ses préoccupations. Pour garantir le succès de la Conférence de Madrid, il ne faut pas rechercher la victoire d'un camp sur l'autre mais plutôt une victoire commune sur un passé brutal.

Nous avons besoin de la paix, pas simplement d'une cessation de l'état de guerre; or, une paix durable présuppose l'application et le respect des droits des Palestiniens, droits qui continuent d'être violés.

En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Ukraine appelle plus particulièrement l'attention sur la conclusion du rapport A/46/35 du Comité déclarant que

"tant qu'un règlement politique n'est pas intervenu, toutes les mesures voulues doivent être prises pour protéger le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem,

M. Oudovenko (Ukraine)

conformément aux dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale."

En particulier, nous sommes préoccupés par l'intensification de l'activité d'implantation et d'agrandissement des colonies de peuplement dans les territoires occupés, et par la poursuite d'une politique de confiscation des terres et des eaux. La situation devient malheureusement encore plus aiguë avec l'arrivée croissante de nouveaux immigrants.

Cette liste de problèmes - loin d'être exhaustive - fera sans doute l'objet de négociations détaillées et, nous l'espérons, productives, entre les parties de la Conférence de Madrid. Il est important que les Nations Unies favorisent ce processus qui se fonde sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Avec la fin de la guerre froide et l'apparition de conditions favorables à la solution de problèmes internationaux complexes, de nouvelles occasions se présentent de résoudre le problème palestinien sur la base de positions réalistes débarrassées d'intérêts nationaux étroits.

Nous croyons qu'il nous incombe maintenant de créer un climat favorable à la conduite des négociations dans le cadre de la Conférence de Madrid, en évitant toute rhétorique ou attitude conflictuelle superflue.

Comme le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien l'a noté à de nombreuses occasions dans ses recommandations, un consensus international s'est déjà dégagé sur les principes fondamentaux pour l'élaboration d'une solution au problème palestinien. Le plus important est maintenant de les mettre en oeuvre.

L'avenir du peuple palestinien dépendra en tout cas du respect de la Charte des Nations Unies par les parties au conflit. Les pays arabes et Israël doivent comprendre que le fait de vivre en paix avec leurs voisins et de reconnaître les droits des Palestiniens favorisera l'instauration et le respect international de frontières sûres et reconnues, ce dont tous les Etats de la région ont besoin, y compris Israël, pour assurer leur avenir.

Pour conclure, j'aimerais citer un extrait d'un message qui a été envoyé aux participants à la Conférence internationale de Madrid sur la paix du Moyen-Orient par M. Leonid Kravchuk, Président du Conseil suprême de l'Ukraine, qui s'est récemment exprimé depuis cette tribune :

M. Oudovenko (Ukraine)

"Le rôle joué par les Nations Unies dans la mobilisation des efforts de la communauté internationale en vue de résoudre le conflit ancien et explosif du Moyen-Orient est universellement reconnu. Ces efforts collectifs comprennent également la contribution de l'Ukraine, laquelle a pris part activement, pendant des années, aux travaux du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En m'adressant à vous, participants de la Conférence, je tiens à souligner la grande responsabilité qui est la vôtre envers les peuples de la région du Moyen-Orient et du monde entier. Le destin de la paix au Moyen-Orient est aujourd'hui entre vos mains. Pour cette raison, je vous appelle, au nom du Conseil suprême et du peuple d'Ukraine, à faire preuve de ténacité et de persévérance dans la recherche de l'équilibre des intérêts nécessaire à la solution du problème du Moyen-Orient. En vous souhaitant de réussir, nous pensons que la bonne volonté et la sagesse des Etats permettront de réaliser une paix durable au Moyen-Orient sur la base des principes de justice et du respect des droits et intérêts de tous les peuples et pays de la région."

M. ABDUL GHAFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : La question de Palestine a enregistré dans les annales historiques du XXe siècle une page bien triste, pleine du conflit entre l'idéologie et l'histoire. L'enchevêtrement et la logique des événements historiques au cours du temps et des idéaux de l'idéologie obscurcit souvent cette vision multidimensionnelle qui permet de comprendre la philosophie de l'histoire et de percevoir ses lointains horizons.

La question de la guerre et de la paix entre Israël et les pays arabes s'est trouvée prise dans cet enchevêtrement d'idéologie et d'histoire. Elle est devenue une dialectique sans fin dont les tenants et aboutissants ne peuvent plus être perçus, mais avec des intervalles historiques pleins de tensions et de violence.

Le sionisme - philosophie politique et idéologique de l'Etat juif - rejette le principe de la paix basée sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il rejette également le principe

M. Abdul Ghaffar (Bahraïn)

de l'échange de territoires pour la paix. Mais il croit au principe de la paix dans le temps, c'est-à-dire maintien du statu quo jusqu'à la réalisation par le sionisme de ses rêves expansionnistes, surtout que les dirigeants israéliens, dans leur grande majorité, pensent que le temps joue en faveur d'Israël. Suivant leur propre logique, ils estiment qu'ils seront en mesure, avec le passage du temps, d'imposer un nouveau statu quo aux Palestiniens et aux Arabes.

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

La vision qu'avait David Ben Gourion de l'Etat juif montre clairement le croisement de l'idéologie sioniste et de l'histoire. Il exprime sa pensée à en ces termes :

(L'orateur cite en anglais)

"Lorsque nous serons devenus une force puissante, à la suite de la création d'un Etat, nous abolirons le partage et étendrons l'ensemble de la Palestine... L'Etat ne sera qu'une étape dans l'aboutissement du sionisme et sa tâche consiste à préparer le terrain de notre expansion dans l'ensemble de la Palestine par un accord judéo-arabe... L'Etat devra préserver l'ordre non seulement en prêchant la morale mais aussi en recourant à la mitrailleuse si nécessaire."

(L'orateur reprend en arabe)

Dans ses mémoires, Ben Gourion explique aux sionistes qui ont rejeté l'idée d'un partage de la Palestine que son acceptation de la création d'un Etat juif et d'un Etat palestinien ne signifiait nullement qu'il avait abandonné sa vision d'un Grand Israël. Dans une lettre à son fils, il dit :

(L'orateur cite en anglais)

"Un Etat juif partiel n'est pas une fin, mais seulement un début... Je suis persuadé que rien ne nous empêchera de nous établir dans d'autres parties du pays, soit par accord mutuel avec nos voisins arabes soit par quelque autre moyen... [Si les Arabes refusent] nous devons leur parler un autre langage. Mais nous ne pourrions utiliser un autre langage que si nous avons un Etat."

(L'orateur reprend en arabe)

Ben Gourion disait la vérité. Des forces juives ont occupé, le 10 mars 1949, le port d'Elat dans le golfe d'Aqaba, juste après la ratification de l'Accord d'armistice en février 1949.

Les événements dont nous avons été témoins depuis lors ont réaffirmé la véritable nature des intentions expansionnistes d'Israël, que certains estimaient n'être que des supputations sans aucun rapport avec la réalité politique de la région.

Pire encore est le déni de l'existence même du peuple palestinien dont la cause continue d'être traitée à la fois au sein de l'Organisation des Nations Unies et en dehors depuis la création d'Israël. Golda Meir, l'un des

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

anciens premiers ministres d'Israël, niait l'existence du peuple palestinien. Elle a en effet déclaré au London Sunday Times, le 15 juin 1969 :

(L'orateur cite en anglais)

"Ce n'est pas comme s'il y avait eu en Palestine un peuple palestinien qui se considérait comme tel et comme si nous étions venus et l'avions expulsé et lui avions pris sa patrie. Un tel peuple n'existait pas."

(L'orateur reprend en arabe)

Le croisement de l'idéologie et de l'histoire dans la pensée politique palestinienne contemporaine était marqué par des concepts et des dimensions qui différaient de la philosophie sioniste d'expansionnisme et de colonisation.

A l'origine, la politique palestinienne avait pour but de mettre un terme à l'injustice et à la dispersion dont les Palestiniens avaient souffert en 1948. A une étape ultérieure, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a demandé la création d'un Etat séculier démocratique. Par la suite vint l'étape au cours de laquelle on envisagea la solution consistant à créer deux Etats, un Etat palestinien et un Etat juif. A la 19e séance du Conseil national palestinien, tenue en Algérie du 12 au 15 novembre 1988, les Palestiniens acceptèrent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ils reconnurent également le droit d'Israël d'exister. Finalement, l'OLP et les Palestiniens des territoires occupés tombèrent d'accord pour assister à la Conférence de la paix de Madrid et ils acceptèrent même les conditions arbitraires d'Israël comme prix de la participation du gouvernement du Likoud au processus de paix.

Les Palestiniens ont fait preuve de réalisme politique et de souplesse en adoptant des positions qui ont grandement facilité la convocation de la Conférence internationale de la paix. Le passage d'une phase à l'autre n'était pas facile pour le mouvement national palestinien. Il était associé à la souffrance, à l'oppression, au meurtre et au déplacement de Palestiniens chez lesquels l'esprit de défi vis-à-vis de l'occupation israélienne ne voulait pas s'éteindre.

L'étape suivante des pourparlers de paix entre Israël, les Palestiniens et les Etats arabes ne sera pas facile. Elle sera ardue et pleine de souffrances et de frustrations, d'autant plus les Israéliens n'ont pas encore

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

été capables de faire nettement la distinction entre l'idéologie sioniste expansionniste et les exigences d'une paix équitable et globale.

Le professeur Yehoshafat Harkabi, de l'Université hébraïque, écrivait dans le journal israélien Ha'aretz - article repris et publié le 13 février 1989 dans la revue de l'OLP Saout-al-Bilad (La voix de la patrie) - que la caractéristique essentielle du conflit arabo-israélien est la contradiction prononcée qui apparaît dans la manière dont chaque partie perçoit la Palestine historique. Harkabi dit :

(L'orateur cite en anglais)

"La caractéristique essentielle du conflit israélo-palestinien est que l'on ne peut convaincre les Palestiniens que Haïfa et Jaffa ne font pas partie de la Palestine, et que l'on ne peut persuader les Juifs que la Judée et la Samarie ne font pas partie du Grand Israël... Les Palestiniens sont convaincus que les Israéliens n'ont pas besoin d'un Etat, et les Israéliens sont convaincus que les Palestiniens devraient se contenter de l'autonomie."

(L'orateur reprend en arabe)

C'est là qu'on se poserait à juste titre la question suivante : Comment instaurer une paix fondée sur le partage de la Palestine? Harkabi pense que l'on peut y parvenir si l'on arrive à séparer nettement la réalité politique de l'idéologie.

Les Palestiniens ont fait preuve de réalisme politique à la 19e réunion du Conseil national palestinien, qui s'est tenue en Algérie en novembre 1988, quand ils ont décidé d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ils ont témoigné du même réalisme quand le Conseil national palestinien, au cours de sa session d'urgence, qui s'est tenue le 24 septembre 1991, a décidé d'accepter la participation des Palestiniens des territoires occupés au processus de paix de Madrid, coparrainé par les Etats-Unis et l'URSS.

Il est donc possible d'affirmer aujourd'hui que les Palestiniens, sous la direction de l'OLP, sont parvenus à se libérer de la dialectique de l'idéologie et de l'histoire en arrivant à harmoniser la théorie et la pratique. C'est maintenant à Israël de démontrer la crédibilité de son désir de paix en reconnaissant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination,

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

en se retirant de tous les territoires arabes occupés et en se conformant à toutes les résolutions du Conseil de sécurité à cet égard. Si Israël veut imposer la coexistence et la paix à ses propres conditions et s'il veut contrôler le déroulement même de l'histoire dans cette région selon la logique sioniste, la paix demeurera inaccessible.

M. SNOUSSI (Maroc) : L'Assemblée générale examine cette année la question de la Palestine à la lumière d'événements positifs et importants survenus sur la scène internationale, événements qui offrent des opportunités uniques pour rompre l'impasse au Moyen-Orient, un des foyers de tension les plus délicats et les plus menaçants pour les relations internationales contemporaines.

Sur le plan politique, le monde connaît actuellement un apaisement des tensions et les nombreuses manifestations de rapprochement entre les deux grandes puissances qui ont opté pour la coopération plutôt que la confrontation renforcent chaque jour la paix dans le monde.

Cet apaisement dans les relations internationales a favorisé, certes, une prise de conscience quant à la nécessité d'instaurer le dialogue et la négociation pour le règlement des différends au lieu de se livrer à la surenchère et à l'affrontement.

Cette approche positive a déjà porté ses fruits dans la mesure où elle a permis de réaliser des progrès tangibles dans le règlement de la plupart des conflits régionaux qui perturbent depuis longtemps les relations entre Etats.

La situation au Moyen-Orient et la question de la Palestine en particulier ont enfin pu bénéficier récemment des retombées positives de cette évolution.

La question de la Palestine, noyau du conflit israélo-arabe, préoccupe les Nations Unies depuis leur création. Il s'agit là du drame d'un peuple dépossédé de sa terre, de sa dignité, et des droits de l'homme les plus élémentaires, au mépris des principes du droit international et des innombrables résolutions et décisions de notre organisation.

Tout au long de cette période tourmentée, le peuple palestinien a subi et continue à subir toutes sortes d'humiliations et de répressions.

Cependant, la torture, l'intimidation, les actes inhumains de violence, perpétrés contre un peuple sans défense n'ont pas pu entamer sa résistance héroïque et sa volonté inébranlable de déterminer son avenir. L'Intifada, l'une des expressions les plus émouvantes de cette résistance, a recueilli la sympathie de la communauté internationale tout entière et a montré qu'un peuple attaché à la liberté et à l'indépendance ne peut être perpétuellement asservi.

M. Snoussi (Maroc)

En plus des sacrifices humains consentis par le peuple palestinien, ses dirigeants ont, au cours des dernières années, fait des ouvertures constructives en vue de l'instauration du dialogue et de la promotion de la paix.

C'est dans cette optique que le Conseil national palestinien a pris en 1988 son initiative historique et courageuse d'accepter notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base de règlement. Ce geste de bonne volonté n'avait malheureusement jamais reçu d'écho favorable de la part des dirigeants israéliens guidés par leur intransigeance.

Plus récemment encore, le Conseil national palestinien, en décidant lors de sa dernière réunion, de faciliter l'avènement de la tenue de la Conférence de Madrid, par tous les moyens à sa disposition, a démontré s'il en était besoin, la volonté politique sincère, empreinte de modération et de sagesse, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et son désir de trouver un terrain d'entente permettant une solution juste et durable à cette question.

Les récentes positions palestiniennes ne sont, en fait, que les dernières manifestations de la volonté de paix et des différentes initiatives proposées tout au long de l'évolution de la question et du conflit israélo-arabe.

C'est ainsi que mon pays a eu le privilège d'abriter la deuxième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez en 1982, à l'issue de laquelle un plan de paix a été adopté à l'unanimité. Ce plan de paix, qui a été approuvé par la Communauté internationale, constitue en fait une contribution remarquable au processus de recherche d'une solution juste et équitable à cette question.

Ces initiatives de paix ont manifestement contribué à l'amorce du dialogue récemment initié, sous l'égide des deux grandes puissances, aujourd'hui déterminées à régler définitivement les problèmes du Moyen-Orient et, en particulier, la question de Palestine.

Face à la disponibilité des Etats arabes à coopérer pleinement et de bonne foi, Israël continue à faire preuve d'inflexibilité et se complait malheureusement dans une attitude d'obstruction.

Cela s'illustre en particulier dans la politique d'implantation accélérée et méthodique de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés.

M. Snoussi (Maroc)

Cette politique, en plus de son caractère illégal, constitue une entrave sérieuse au processus de paix récemment engagé, du fait qu'elle est rejetée par l'ensemble de la communauté internationale et qu'elle vise avant tout à imposer un fait accompli sur le terrain par la modification physique et démographique des territoires arabes sous occupation, y compris Al Qods Al Charif.

A ce sujet, il y a lieu de rappeler que le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 476 (1980), a déploré qu'Israël persiste à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut de cette ville sainte.

Dans ce même cadre, plusieurs résolutions des Nations Unies ont considéré que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël concernant Al Qods étaient contraires au droit international et, partant, nulles et non avenues.

De son côté, le Comité d'Al Qods, créé par l'Organisation de la Conférence islamique et présidé par S. M. le Roi Hassan II du Maroc, oeuvre inlassablement pour la préservation et la sauvegarde de l'identité de la ville sainte, berceau des trois religions révélées.

"Soulignant son statut unique, le Roi du Maroc s'était interrogé :

Son nom ne fait-il pas vibrer le coeur de tout musulman? Ne suscite-t-il pas en lui des sentiments de solidarité religieuse, ethnique et humaine? Al Qods, n'est-elle pas marquée dans notre mémoire collective en tant que ville où cohabitent les trois religions célestes? N'est-ce pas là que fraternisent ou, plus exactement, fraternisaient tous les fils d'Abraham - sur lui la bénédiction? Al Qods, n'est-elle pas, à présent, cette ville que ses occupants désirent s'accaparer pour toujours, la voulant pour eux seuls, soumise à leur hégémonie, oubliant ainsi les droits des adeptes de l'Islam et des fidèles du christianisme et reniant même par cette attitude, la philosophie profonde et véritable du judaïsme?"

Quoi qu'il en soit, Israël, en tant que puissance occupante est tenu, de surcroît, de respecter scrupuleusement la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de s'abstenir de toute mesure qui modifierait le statut juridique et le caractère géographique des territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif.

M. Snoussi (Maroc)

Le Royaume du Maroc se félicite de l'initiative lancée par les Etats-Unis d'Amérique, en étroite coopération avec l'Union Soviétique, de convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient, conférence qui s'est réunie à Madrid le mois écoulé et qui a permis ainsi l'instauration d'un dialogue et l'ouverture de négociations entre toutes les parties au conflit.

La tenue de cette conférence, qui était ardemment souhaitée par la communauté internationale, constitue un tournant historique sans précédent dans l'évolution des problèmes du Moyen-Orient et, en particulier, du problème palestinien.

A cette occasion, le Maroc tient à exprimer ses félicitations au Secrétaire d'Etat américain, M. Baker, pour les efforts inestimables qu'il n'a cessé de déployer, ainsi qu'à son gouvernement, pour aboutir à l'organisation de cette conférence. Mon pays tient également à l'encourager à poursuivre une action soutenue pour garantir des résultats acceptables pour tous.

Notre espoir est grand, en effet, de voir cette conférence aboutir à une solution juste et durable à tous les problèmes liés au conflit israélo-arabe et enclencher une dynamique politique qui permettra au peuple palestinien d'exercer ses droits politiques inaliénables, y compris son droit à la création d'un Etat sur son propre territoire.

Sans sous-estimer les difficultés qui ne manqueront pas de surgir au cours des travaux futurs de cette conférence, mon pays tient à souligner que le fait que ce processus se déroule sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, constitue en soi un pas positif et encourageant.

Nous aimerions à cet égard, exprimer notre satisfaction de voir les organisateurs de cette conférence réaffirmer leur attachement au principe de la non-acquisition des territoires par la force et leur adhésion au principe de l'échange des territoires contre la paix.

Nous sommes convaincus que l'acceptation de ces principes de base par tous les participants à la conférence facilitera, sans aucun doute, l'instauration d'un climat de confiance qui permettra d'aborder positivement l'examen des autres questions cruciales, et notamment celle du droit de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Snoussi (Maroc)

Il va sans dire qu'aujourd'hui, la meilleure garantie de la sécurité de tous les Etats de la région réside dans l'établissement de relations basées sur le respect, la confiance mutuelle et le bon voisinage. Est-il nécessaire de rappeler que la cessation de l'occupation israélienne constitue le passage obligé à l'établissement de ces rapports de confiance?

Le Moyen-Orient est depuis des temps immémoriaux une terre de cohabitation et de coexistence. Berceau des religions révélées et lieu d'épanouissement de la civilisation humaine, cette région devrait être un havre de paix et de sérénité plutôt que le théâtre de conflits sanglants qui menacent la paix et la sécurité internationales.

M. Snoussi (Maroc)

Le Maroc, qui a toujours déploré la méfiance et la haine que le drame du Moyen-Orient a engendrées et exacerbées depuis plus de quatre décennies, ne peut que se féliciter du processus de dialogue entamé aujourd'hui et formuler l'espoir que les peuples de cette région pourront enfin vivre en harmonie et contribuer, par leur génie commun, à l'enrichissement du patrimoine de l'humanité.

Le PRESIDENT : Le représentant de l'Iraq a demandé à exercer son droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Iraq.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Nous avons pris l'habitude d'entendre le représentant de l'entité sioniste répéter ses allégations et réaffirmer les politiques agressives expansionnistes de l'entité sioniste. Néanmoins, la déclaration qu'il a faite ce matin était remplie de contradictions flagrantes et a été encore plus révélatrice de la position sioniste véritable.

L'une des contradictions les plus évidentes de sa déclaration est l'insistance avec laquelle le représentant sioniste a rejeté toute idée d'un retour aux frontières de 1947, ou même de 1967, parce que, selon lui, le voyage dans le temps ou, comme il dit, "le retour au passé" est impossible et va à l'encontre de la réalité. Or, quelques instants après avoir fait cette déclaration, et après avoir déformé la noble histoire de la région, il nous a autorisés à voyager dans le temps et à faire un retour au passé. Ce n'était pas un court voyage de deux ou quatre décennies; il nous a ramenés de façon arbitraire à un passé lointain, à plus de 4 000 ans en arrière. Cette contradiction flagrante dans son évaluation du facteur temps révèle la nullité du plus essentiel des fondements de la théorie raciste sioniste, qui est contraire aux préceptes de la foi juive, car nous savons tous que de vastes sections du peuple juif rejettent totalement le sionisme.

M. Mohammed (Iraq)

Qu'a dit encore ce représentant? Il a ignoré le peuple palestinien. Il a ignoré la réalité et le caractère de ce peuple et son droit à se soulever contre l'occupation et à lutter contre l'injustice, ainsi que son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant. Il a contourné cette réalité qui se trouve véritablement au coeur du conflit et ensuite s'est étendu longuement, de manière répétitive, sur des accords séparés qui imposeraient ses conditions arbitraires.

Pour parvenir à une solution, il faut traiter l'essence même du problème, à savoir les droits inaliénables du peuple palestinien; c'est cela la base d'un règlement global, la communauté internationale en convient, comme l'indiquent toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales. Or, le représentant de l'entité sioniste a attaqué cette organisation, et au lieu d'en respecter les résolutions, comme le demande la légalité internationale, il a, au contraire, demandé leur abrogation, à commencer par la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale, qui assimile à juste titre le sionisme au racisme.

Le représentant israélien a choisi d'ignorer une autre réalité encore, le fait que la nation arabe est une et indivisible. C'est une nation vivante, authentique et noble, qui rejette l'occupation et la domination étrangères et affronte l'injustice, tout comme les autres nations du monde.

Ce que nous a répété, aujourd'hui, le représentant sioniste est une raison de plus pour condamner cette entité, qui rejette la paix, refuse de mettre fin à son occupation et à l'implantation de colonies de peuplement, rejette les décisions de la communauté internationale et cherche à déformer les faits et l'histoire, forte de sa supériorité nucléaire et de sa politique de répression et de terrorisme ainsi que de l'appui illimité de l'Amérique qui pratique l'infâme politique de deux poids deux mesures.

La voie de la paix est claire et simple. C'est l'application de la légitimité internationale, à savoir accorder au peuple palestinien ses droits inaliénables, et en premier son droit à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant sur son sol national, avec la ville sainte d'Al Qods comme capitale.

Le PRESIDENT : L'observateur de la Palestine a demandé à répondre aux déclarations faites au cours des débats. Je lui donne la parole, conformément aux résolutions 3237 (XXXIX) et 43/177 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 22 novembre 1974 et du 15 décembre 1988.

M. AL-KIDWA (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Etant donné que le peuple palestinien est la principale partie en cause dans la question de Palestine, nous jugeons nécessaire de répondre à la déclaration du représentant israélien. Je ne vous cacherai pas que peu après que le représentant d'Israël a commencé à parler, j'ai éprouvé une grande tristesse, car je n'ai constaté aucun changement, aussi léger soit-il, dans la position israélienne : aucun changement dans les positions israéliennes de rejet, aucun changement dans les termes mêmes employés, et ce en dépit d'un effort international d'envergure, en dépit du processus de paix qui s'est engagé à Madrid, et en dépit de la souplesse dont les Palestiniens ont fait preuve dans leurs positions successives, dont la plus récente a figuré dans la déclaration faite hier à l'Assemblée par M. Farouk Kaddoumi.

M. Al-Kidwa (Palestine)

Je dois dire qu'à mesure que j'écoutais cette déclaration, j'éprouvais une véritable colère à l'égard du représentant d'Israël pour son mépris du droit international, son rejet de la légitimité internationale, sa tentative de falsifier l'histoire, son arrogance et son complexe de supériorité qui, malheureusement, frisent l'insolence. La voix israélienne à l'ONU semble être la seule voix qui vient du passé. Celui qui parle par cette voix s'attache aux mythes, à la logique de la force et de la guerre, à la notion de vainqueur et de vaincu. Il ne semble pas au courant des événements qui se déroulent dans le monde d'aujourd'hui ni du nouvel ordre mondial qui émerge des débris de la guerre froide.

En outre, son intervention était tout à fait hors de propos et il n'a pas abordé la question. Le point à l'ordre du jour aujourd'hui était la question de Palestine et les moyens de la régler. Comme d'habitude, il a essayé d'éluider la question en diffamant les Etats arabes au lieu d'aborder le conflit arabo-israélien dans son essence, la question de Palestine. Pas une seule fois il n'a utilisé dans sa déclaration le terme "le peuple palestinien".

Tenant compte de la limite de 10 minutes allouées au droit de réponse à une telle déclaration, je voudrais attirer l'attention sur un certain nombre de points spécifiques. Le représentant israélien a dit qu'Israël ne reviendrait pas aux frontières de 1967 ou de 1947, comme si la question dépendait de la générosité d'Israël. Or, cette question relève du droit international et ce sont les résolutions du Conseil de sécurité qui en décident. Elle est régie par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui a constitué le fondement même sur lequel repose la Conférence de Madrid et qui renferme un principe de base du droit international : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires d'autrui par la force. Le représentant d'Israël est venu ici aujourd'hui démolir tout cela.

Même les frontières de 1947 définies dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale ont été tournées en ridicule par le représentant israélien. Nous pensons qu'il ferait bien de ne pas mépriser cette résolution qui, il doit bien le savoir, constitue le seul certificat de naissance de l'Etat d'Israël. Il sait que même la déclaration d'indépendance d'Israël disposait clairement que la résolution 181 (II) était incontestable. En fait, elle était la pierre angulaire de la déclaration d'indépendance.

M. Al-Kidwa (Palestine)

En outre, citons également l'engagement pris par Israël lui-même d'appliquer la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, lorsqu'il a demandé à être admis en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est sur la base de ces engagements que l'Assemblée générale a accordé à Israël son statut de Membre de l'ONU.

Que l'Assemblée compare tout ceci à ce que le représentant israélien vient de dire. Il a invoqué la géographie - nommément la sécurité - pour justifier l'acquisition de territoires d'autrui par la force au nom de la sécurité. C'est une logique purement nazie. Et qui sait? Peut-être que des raisons de sécurité seraient invoquées à nouveau pour justifier l'occupation de nouveaux territoires encore, si l'on acceptait un seul instant cette logique.

Le représentant d'Israël nous a également dit que l'implantation de colonies de peuplement allait se poursuivre, que c'était là un droit naturel des Israéliens. Il a ignoré tout à fait la position unanime, je répète, unanime de la communauté internationale qui avait décidé que ces colonies de peuplement étaient illégales. Il a même essayé d'embrouiller cette question en prétendant que cette position de principe était de l'antisémitisme, ce que nous rejetons totalement. Si nous rejetons les colons, ce n'est pas parce qu'ils sont Juifs mais parce qu'ils sont des citoyens de la puissance occupante et qu'ils n'ont pas le droit, en vertu de la quatrième Convention de Genève, de s'installer dans des territoires occupés. Nous les rejetons parce qu'ils confisquent nos terres et volent notre eau et non pas pour toute autre raison, comme l'a prétendu le représentant israélien. De plus, ce dernier a condamné l'Organisation des Nations Unies. En fait, il a condamné quiconque n'est pas d'accord avec lui. En outre, il a demandé l'abrogation de la résolution de l'Assemblée générale assimilant le sionisme au racisme. Quant à nous, nous continuons de penser que, dans son essence, le sionisme est apparenté au racisme. Ce qui ne nous empêche pas toutefois d'accepter la coexistence pacifique avec Israël. Tout en considérant que le moment n'est pas propice pour entrer dans le détail et prouver par arguments le bien-fondé de notre point de vue, nous pensons qu'il est de notre devoir du moins de dire que tant que la position d'Israël restera inchangée et tant que le processus de paix n'aura rien donné, le moment n'est pas venu de traiter de ces questions. Nous prions tous les Etats Membres de se rallier à cette position.

M. Al-Kidwa (Palestine)

Nous pouvons nous étendre sur le racisme israélien. Israël est un Etat sans constitution et sans critères précis de nationalité, qui accorde automatiquement la nationalité à tout Juif, même s'il n'a jamais mis les pieds sur ce territoire, alors qu'un Palestinien né sur ce territoire, comme d'ailleurs ses ancêtres, se voit refuser le droit de retour et parfois même le droit de visite. Ceci constitue une falsification répétée de l'histoire. Comment peut-on ignorer ainsi les Palestiniens cananéens qui - et c'est là un fait historique - sont les premiers habitants de cette région? Comment peut-on confondre les conquêtes islamiques et la présence arabe? Ce sont là des tentatives absurdes visant à enjoliver l'énorme mensonge de Shamir dans sa déclaration à Madrid, mensonge qui est une insulte à l'intelligence de tous ceux qui sont au courant des réalités de 4 000 ans ininterrompus d'histoire.

Tout ce que le représentant israélien a dit dans sa déclaration révèle une fois de plus la position d'Israël. La question qui se pose maintenant est de savoir quelle va être la réponse de l'Assemblée générale à cette position humiliante pour nous tous. Pour notre part, du moins, nous pensons que cette déclaration démontre que le peuple palestinien a toujours besoin d'un soutien politique de principe de l'Assemblée générale; elle démontre une fois de plus que le peuple palestinien continue d'avoir besoin de la protection de l'Assemblée générale contre les conséquences de cette position de rejet issue des cavernes de la guerre froide.

La séance est levée à 13 h 10.